WAR ON WANT
FIGHTING GLOBAL POVERTY

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
BUREAU DE BRUXELLES

John Hilary

# LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

UNE CHARTE DÉRÉGULATRICE, UNE OFFENSIVE CONTRE L'EMPLOI, LA FIN DE LA DÉMOCRATIE

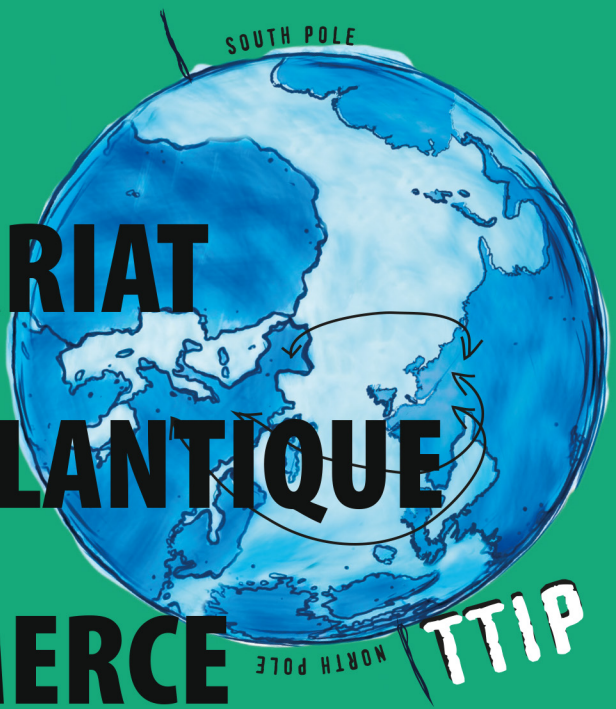


VERSION ACTUALISÉE 2015

# LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

**John Hilary**

# LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

## UNE CHARTE DÉRÉGULATRICE, UNE OFFENSIVE CONTRE L'EMPLOI, LA FIN DE LA DÉMOCRATIE

**juillet 2015**

**John Hilary** est directeur exécutif de l'organisation War on Want. Il a publié des articles sur de nombreuses thématiques en lien avec le commerce et les investissements au cours des vingt dernières années et a été nommé professeur honoraire à la School of Politics and International Relations de l'Université de Nottingham en 2013. Son dernier ouvrage intitulé *The Poverty of Capitalism : Economic Meltdown and the Struggle for What Comes Next* est paru en octobre 2013 aux éditions Pluto Press.

# Avant-propos **2015**

Lorsque la première édition de cette brochure a été publiée au printemps 2014, rares sont ceux qui auraient pu prévoir que le TTIP deviendrait l'un des sujets politiques les plus brûlants en Europe. Un an plus tard, la brochure a été publiée dans neuf langues européennes et des dizaines de milliers d'exemplaires ont été distribués, tandis que des milliers d'internautes ont téléchargé le texte en ligne.[1] Le TTIP est devenu un enjeu politique important dans de nombreux pays, l'intérêt croissant des médias se nourrissant des craintes du public quant aux dangers substantiels que comporte cet accord.

Les inquiétudes décrites dans la présente brochure sont tout aussi valables aujourd'hui que lors de la première publication, étant donné que l'essence même du TTIP reste la même. Pour cette raison, la version originale du texte est reproduite ici dans ses moindres détails et assortie de toutes les références nécessaires pour que les lecteurs puissent accéder aux principales sources sur lesquelles se fonde l'analyse. Cependant, l'année dernière a également été marquée par quelques événements politiques qui nous permettent de mieux comprendre la signification globale du TTIP et ses impacts probables sur la société et l'environnement. Le présent avant-propos présente ces événements, avec des références aux principales sources d'informations, de sorte que les lecteurs disposent de l'ensemble des supports disponibles pour évaluer la menace que constitue le TTIP.

## 1. Le TTIP : état des lieux

La Commission européenne et le gouvernement des États-Unis ont continué à se rencontrer lors de cycles successifs de négociations sur le TTIP tout au long de l'année 2014, que ce soit à Bruxelles ou Washington D.C. Les deux parties ont reconnu que les progrès accomplis pendant ces né-

1. La brochure peut être téléchargée gratuitement dans toutes les langues (actuellement, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, le grec, l'italien, le portugais, le slovène et le suédois), à l'adresse suivante : http://rosalux-europa.info/publications/books/TTIP_EN/

gociations étaient irréguliers, en raison des difficultés significatives auxquelles s'est heurté le projet de déréglementation au cœur même du TTIP. Constatant que les négociations étaient déjà menacées par une opposition publique sans précédent, les dirigeants européens ont tenté d'accélérer le processus lors de leur rencontre avec Barack Obama lors du sommet du G20, qui s'est tenu à Brisbane en novembre 2014. Le premier ministre britannique, David Cameron, a même évoqué la nécessité de « mettre la gomme » sur le TTIP. Cependant, en coulisses, les négociateurs craignent de dépasser la date butoir initiale des négociations, prévue fin 2015, certains concédant même qu'un manque de dynamisme à ce stade pourrait renvoyer tout accord à 2017, voire à une date ultérieure.[2]

Une nouvelle Commission européenne a pris ses fonctions le 1er novembre 2014, sous la direction de Jean-Claude Juncker, ex-premier ministre du Luxembourg. Le poste de commissaire pour le commerce a été attribué à la suédoise Cecilia Malmström, dont l'audition de confirmation, qui a duré trois heures, devant le Parlement européen a été perturbée lorsqu'il s'est avéré que ses réponses écrites sur le TTIP avaient été révisées par le propre cabinet de Juncker. En lieu et place de la déclaration initiale de Mme Malmström sur le TTIP, selon laquelle « aucun mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États ne sera inclus dans cet accord », la version corrigée envoyée au Parlement européen comprenait une série de citations plus conciliantes issues de M. Juncker lui-même.[3] Ceci, combiné aux révélations embarrassantes sur le fait que le cabinet de Mme Malmström avait précédemment contacté des fonctionnaires américains cherchant à fragiliser les réformes sur la protection des données en Europe, a conduit le Parlement européen à refuser sa confirmation automatique au poste de commissaire pour le commerce. Mme Malmström n'a été confirmée à ce poste que plus tard, et seulement après que sa nomination a été soumise à un vote au sein de la commission du commerce du Parlement.

Entre-temps, la Commission sortante a envoyé une dernière pique en annonçant qu'elle avait conclu avec succès les négociations relatives à un accord parallèle UE-Canada, à savoir l'accord économique et commercial global (AECG). Ces pourparlers, entamés depuis 2009, avaient abordé plusieurs points également en négociation dans le cadre du TTIP et l'AECG est considéré par beaucoup comme un galop d'essai pour l'accord UE-USA. Malgré plusieurs questions non résolues entre les États membres de l'UE et la Commission européenne concernant le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans le cadre de l'AECG, la conclusion des négociations a été annoncée à l'occasion d'une cérémonie organisée à Ottawa le 26 septembre 2014. Le texte de l'AECG est actuellement soumis à la procédure officielle de « mise au point juridique » avant d'être présenté pour ratification au Parlement européen fin 2015 et ensuite, si l'AECG est confirmé en tant qu'accord « mixte », par les parlements nationaux de l'ensemble des 28 États membres de l'UE.[4]

La question de savoir si l'AECG et le TTIP seront considérés ou non comme des accords « mixtes » nécessitant une ratification à l'échelle tant nationale qu'européenne a encore pris de l'importance fin octobre 2014, lorsque la Commission européenne a décidé de solliciter un avis formel de la Cour de justice de l'Union européenne sur sa compétence à signer et à ratifier l'accord de libre-échange parallèle entre l'UE et Singapour. Les négociations sur le chapitre de cet accord concernant les investissements ont été conclues plus tôt en octobre et la Commission européenne a rapidement annoncé son intention de solliciter un avis afin de déterminer quels éléments relevaient de la compétence exclusive de l'UE et ceux qui nécessitaient une ratification supplémentaire par chacun des 28 états membres de l'UE.[5] La Commission avait précédemment vu ses plans contrariés par le Conseil européen qui avait rejeté sa proposition de traiter les accords de libre-échange avec le Pérou et la Colombie comme relevant exclusivement de la compétence de l'UE, et a accepté l'idée que « le TTIP sera probablement aussi considéré par le Conseil comme un accord mixte ».[6] Quelle que soit la décision finale de la Cour, la Commission peut toujours mettre en vigueur provisoirement ses accords commerciaux et d'investissement, avant même qu'ils ne soient totalement ratifiés au niveau national, comme ce fut le cas avec les traités conclus avec l'Ukraine, le Pérou et la Colombie.

2. Shawn Donnan, « US-Europe trade deal stuck on launch pad », *Financial Times*, 16 décembre 2014.
3. Valentina Pop, « Hearings blunder offers glimpse into Juncker's working methods », EU Observer, 1er octobre 2014.
4. L'intégralité du texte de l'AECG et ses annexes (1 634 pages au total) est désormais disponible sur le site Web de la Commission européenne : ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index_fr.htm
5. « Singapore : The Commission to Request a Court of Justice Opinion on the trade deal » Bruxelles : Commission européenne, 30 octobre 2014.
6. Lettre de Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne, adressée à 20 chambres parlementaires européennes ; Bruxelles : Commission européenne, 16 octobre 2014.

## 2. La transparence et la démocratie en berne

Le manque constant de transparence dans les négociations du TTIP demeure un obstacle majeur à la légitimité de tout accord futur. Outre le fait que le public ne pourra accéder aux documents relatifs à la négociation du TTIP pendant 30 ans en raison d'une interdiction de l'UE, comme expliqué dans la première édition de la présente brochure, une campagne efficace en faveur de la liberté d'information a révélé en juin 2014 que le gouvernement des États-Unis avait également décidé de bloquer pour une durée de cinq ans tout accès du public aux documents du TTIP, et ce en raison du « caractère sensible » de leur contenu.[7] La Commission européenne a prétendu que la publication, en octobre 2014, de son mandat de négociation pour le TTIP était un signe de son « engagement en faveur de la transparence », mais étant donné que ce document était déjà accessible au public sur Internet depuis plus d'un an, cette action a largement été considérée comme non pertinente.[8] De même, la création par la Commission européenne d'un groupe consultatif pour le TTIP début 2014 a été qualifiée d'exercice de cooptation plutôt que d'initiative en faveur de la transparence, dans la mesure où ses membres ne sont pas autorisés à communiquer des données non publiques à des personnes extérieures au groupe.[9]

Le seul moyen de responsabilisation directe applicable aux institutions de l'UE est l'Initiative citoyenne européenne (ICE), qui permet de demander à la Commission européenne de procéder à un examen officiel d'une politique si un million de signatures sont recueillies auprès de citoyens de l'UE (des quotas doivent notamment être respectés dans au moins sept États membres de l'UE) en l'espace d'un an. En juillet 2014, une ICE contre le TTIP et l'AECG a été officiellement lancée auprès de la Commission européenne, dans le but de commencer à recueillir des signatures en septembre de la même année. Cependant, la Commission a refusé d'enregistrer l'initiative au motif que seule une ICE favorable à un accord commercial, et non opposée à un tel accord, serait recevable.[10] La collecte de signatures a eu lieu malgré tout : dans un délai record de deux mois, l'objectif d'un million de signatures avait été dépassé, les quotas nationaux ayant été atteints avec succès dans les sept pays nécessaires (Allemagne, Royaume-Uni, France, Autriche, Finlande, Luxembourg et Slovénie) - et dans plusieurs autres pays depuis. En outre, le 10 novembre 2014, la coalition Stop TTIP a saisi la Cour de justice de l'Union européenne, arguant que le rejet par la Commission européenne de l'ICE était entaché d'un vice juridique.

Consciente de la montée des critiques à l'égard de l'attitude anti-démocratique de l'UE, la nouvelle commissaire européenne pour le commerce, Cecilia Malmström, a déclaré qu'elle prendrait un « nouveau départ » en ouvrant les négociations du TTIP à l'examen du public.[11] Cette décision s'est notamment traduite par la publication en janvier 2015 de huit propositions de texte de l'UE à inclure dans l'accord du TTIP, ainsi que par une série de documents de référence destinés à justifier la manière dont la Commission européenne mène les négociations.[12] Cependant, Emily O'Reilly, la médiatrice de l'UE, a fustigé la Commission européenne pour ne pas avoir répondu de façon appropriée à ses appels à davantage de transparence dans le cadre du TTIP, et ce en bloquant l'accès du public aux documents les plus importants (à savoir, les textes consolidés qui constitueront l'essence de l'accord) et en s'abstenant de publier la liste complète de tous les documents publics et non publics liés aux négociations.[13] De plus, si les députés du Parlement européen auront désormais accès à davantage de documents sur le TTIP, cet accès sera limité à des salles de lecture spéciales d'où seront bannis tous téléphones, caméras ou autre équipement d'enregistrement. Une fois encore, le fait que la communication d'informations en dehors de ces espaces soit restreinte en fait un exercice de cooptation plutôt qu'une avancée en faveur de la transparence.

---

7. Lettre de L. Daniel Mullaney, négociateur en chef du TTIP pour les États-Unis, adressée à Ignacio Garcia Bercero, négociateur en chef du TTIP pour l'UE ; Washington DC : Bureau exécutif du président, 5 juillet 2013.
8. « TTIP : "Je me réjouis que les gouvernements de l'UE ont décidé de mener les négociations du mandat TTIP publiquement", De Gucht a dit », Bruxelles : Commission européenne, 9 octobre 2014
9. « Transatlantic Trade & Investment Partnership (TTIP) Advisory Group : Terms of Reference », Bruxelles : Commission européenne, 27 janvier 2014.
10. « Your request for registration of a proposed citizens' initiative entitled "STOP TTIP" », lettre de Catherine Day, secrétaire générale de la Commission européenne, à Michael Efler et d'autres organisateurs de l'ICE ; Bruxelles : Commission européenne, 10 septembre 2014.
11. « Communication à la Commission concernant la transparence des négociations sur le TTIP », Strasbourg : Commission européenne, 25 novembre 2014.
12. Tous ces documents sont disponibles sur le portail en ligne de l'UE consacré au TTIP : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm.
13. « La Médiatrice : demande des mesures supplémentaires pour accroître la transparence du TTIP », Bruxelles : Médiateur européen, 7 janvier 2015.

## 3. Des impacts négatifs sur l'économie et l'emploi

Les affirmations initiales des partisans du TTIP, selon lesquelles l'accord serait une bonne nouvelle pour les ménages actifs en Europe comme aux États-Unis, sont désormais rejetées par la plupart des observateurs économiques sérieux qui les jugent fictives. Plusieurs études ont mis en évidence le caractère excessivement simpliste de la modélisation économétrique sous-tendant les analyses d'impact pro-TTIP. Ils ont également fait remarquer que celles-ci n'étaient manifestement pas parvenues à prédire les retombées dans le monde réel des traités précédents tels que l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA).[14] Des représentants des gouvernements au sein de l'UE ont pris leurs distances par rapport aux chiffres phares des analyses d'impact officielles présentées par le Centre for Economic Policy Research, tandis que l'éminent économiste Jagdish Bhagwati a rejeté les prévisions de cet organisme concernant la croissance future du commerce et du PIB, estimant qu'il ne s'agit là que d'une « simple opinion ».[15] Les promesses des dirigeants politiques, selon lesquelles un accord UE-USA serait bénéfique à tous, ont fait place à l'aveu plus réaliste que le TTIP fera des gagnants et des perdants, comme tout autre accord commercial.

En particulier, la menace que constitue le TTIP pour les ménages actifs a été soulignée par l'information selon laquelle l'analyse d'impact officielle, commandée par la Commission européenne au début des négociations, prévoyait la perte d'au moins un million d'emplois comme conséquence directe de la conclusion d'un accord UE-USA. La Commission européenne a choisi de ne pas rendre publiques ces conclusions, étant donné que la majorité des emplois - soit plus de 680 000 - seront perdus dans les pays de l'UE ; les États-Unis perdront quant à eux au moins 325 000 emplois, un chiffre qui pourrait être multiplié par deux en cas de conclusion d'un TTIP « ambitieux ».[16] Une étude plus récente, s'appuyant sur une autre méthodologie, a confirmé la perte possible d'environ 600 000 emplois dans l'UE en conséquence du TTIP, ainsi qu'une baisse significative du revenu salarial des travailleurs en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans d'autres pays d'Europe du Nord. Sur la base du modèle économique privilégié par les Nations Unies pour les analyses d'impact sur le commerce, cette étude prévoit également que le TTIP entrainera des pertes nettes au niveau des exportations et du PIB européens, ainsi qu'une baisse des recettes publiques pour tous les États de l'UE.[17]

La Commission européenne a fait appel aux services d'un cabinet de conseil privé, Ecorys, pour réaliser une analyse d'impact sur la durabilité concernant les impacts économiques, sociaux et environnementaux possibles du TTIP. Le contrat relatif à cette analyse a été attribué à Ecorys en décembre 2013 et la société devait soumettre son rapport final avant la fin de l'année 2014, soit « bien avant la fin des négociations sous-jacentes et suffisamment tôt pour pouvoir être pris en compte dans le processus décisionnel ».[18] Cependant, il a récemment été annoncé que le rapport final serait reporté de douze mois, soit à fin 2015, afin qu'aucune conclusion embarrassante ne vienne empêcher la progression des négociations sur le TTIP. Loin de remplir l'objectif initial, qui était d'alimenter le contenu des négociations entre l'UE et les États-Unis, Ecorys a réinterprété le cahier des charges de sorte que l'analyse d'impact sur la durabilité soit « terminée avant la fin des négociations », soit trop tard pour changer quoi que soit.[19]

## 4. La déréglementation au cœur du TTIP

L'objectif central du TTIP reste la suppression des réglementations faisant « obstacle » au commerce, bien que ces réglementations représentent certaines des normes de protection les plus importantes pour la santé publique

14. Ferdi De Ville et Gabriel Siles-Brügge, « The EU-US Transatlantic Trade and Investment Partnership and the Role of Trade Impact Assessments : Managing Fictional Expectations », rapport présenté lors de la 55e Convention annuelle de l'International Studies Association, Toronto, 26-29 mars 2014 ; *Assessing the Claimed Benefits of the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)*, Vienne : Austrian Foundation for Development Research, avril 2014 ; Jan-Augustin Grumiller, « *Ex-ante* versus *ex-post* assessments of the economic benefits of Free Trade Agreements : lessons from the North American Free Trade Agreement (NAFTA) », Vienne : Austrian Foundation for Development Research, mai 2014.
15. La transcription de l'émission durant laquelle le professeur Bhagwati a été interviewé au sujet du TTIP est disponible à l'adresse www.wdr.de/tv/monitor/sendungen/2014/0130/freihandelsabkommen.php5.
16. La totalité des calculs de l'analyse d'impact initiale de l'UE est disponible dans « TTIP : No Public Benefits, But Major Costs », Londres : War on Want, septembre 2014.
17. Jeronim Capaldo, « The Trans-Atlantic Trade and Investment Partnership : European Disintegration, Unemployment and Instability », Medford Massachusetts : Université Tufts, octobre 2014.
18. « Terms of reference related to a contract to provide a Trade Sustainability Impact Assessment (Trade SIA) in support of negotiations of a comprehensive trade and investment agreement between the European Union and the United States of America », Bruxelles : Commission européenne, 24 juillet 2013, p. 22.
19. « Update on the timeline of the study », Ecorys, trade-sia.com/ttip, 16 décembre 2014.

et l'environnement. À cette fin, le TTIP a pour but d'« harmoniser » les régimes réglementaires des deux côtés de l'Atlantique de sorte à supprimer les restrictions indésirables qui entravent les opérations commerciales, avec pour effet de saper les normes sociales et environnementales plus strictes en Europe et d'ainsi assurer une « cohérence », une « convergence » ou un « alignement » des réglementations avec les États-Unis. Malgré l'opposition publique que suscite ce projet, la Commission européenne s'est penchée sur la possibilité d'introduire un système de « reconnaissance mutuelle » des normes via le TTIP, accordant ainsi une équivalence au régime réglementaire des États-Unis même lorsque ce dernier s'avère moins exigeant que le régime européen. Ce système d'équivalence aurait pour effet immédiat de défavoriser les sociétés européennes par rapport à leurs concurrentes américaines et conduirait à un inévitable nivellement par le bas des normes réglementaires.

En novembre 2014, en réponse à une requête de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen, le département thématique de l'UE a publié une étude portant sur huit domaines sensibles où il était craint que « les négociations relatives au TTIP saperaient les niveaux de protection, notamment, de la sécurité et santé publiques, et de l'environnement ». Les huit domaines abordés dans cette étude sont : les médicaments, les cosmétiques, les aliments, les produits phytopharmaceutiques, les nanomatériaux, le clonage, les matières premières et les véhicules automobiles. Les auteurs de l'étude ont souligné que la Commission européenne avait fait part de son empressement à « faire des compromis » dans le cadre des négociations sur le TTIP et avertissait les membres du Parlement européen « des différences réglementaires substantielles » entre l'UE et les États-Unis, avec une érosion des réglementations à la clé. À titre d'exemple, il a été noté dans cette étude que les essais de cosmétiques sur les animaux étaient totalement interdits dans l'UE et qu'aucun produit ou ingrédient testé sur des animaux n'était autorisé à la vente sur le marché européen. Aux États-Unis, en revanche, les sociétés sont libres d'effectuer comme elles l'entendent des essais sur les animaux.[20]

Les documents qui ont été divulgués au cours des douze derniers mois ont concrétisé encore un peu plus la menace que la déréglementation représente pour certains secteurs. Le projet de chapitre de l'UE sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), divulgué en juillet 2014, révèle comment toutes les règles futures sur la sécurité des aliments seront subordonnées, en vertu du TTIP, à l'objectif d'accroissement du commerce des animaux vivants, des plantes et des aliments. Le projet de texte consent à ce que les importations alimentaires ne soient plus soumises à des contrôles portuaires, autorisant ainsi le libre passage des produits animaux et végétaux au motif que les normes de sécurité des États-Unis devraient être considérées comme équivalentes aux exigences pourtant plus strictes de l'UE. De même, les autorités nationales n'auront plus le droit de bloquer les importations d'animaux ou de produits animaux en provenance de pays touchés par des épidémies de maladies graves, telles que l'ESB et la peste porcine, et ce tant que les autorités exportatrices déclareront que les régions d'origine de ces animaux sont exemptes de maladies.[21]

La fuite de la proposition de l'UE concernant l'intégration d'un chapitre dédié à l'énergie et aux matières premières dans le TTIP révèle à quel point cet accord sera néfaste pour l'environnement en Amérique du Nord comme en Europe. Au vu de l'enlisement de la crise en Ukraine, l'UE a un besoin de plus en plus urgent de trouver d'autres sources de pétrole et de gaz pour réduire sa dépendance vis-à-vis de la Russie. Les fonctionnaires américains se sont montrés tout aussi disposés à discuter de la possibilité que le TTIP se présente sous la forme d'un « équivalent économique à l'OTAN », dont l'objectif serait d'isoler la Russie tout en constituant un bouclier face à la montée d'économies émergentes telles que le Brésil, l'Inde et la Chine.[22] L'UE a appelé à un engagement juridiquement contraignant dans le TTIP qui garantirait la délivrance de licences automatiques pour toutes les exportations futures de gaz et de pétrole brut à destination de l'Europe. Cet engagement favoriserait une augmentation massive de l'exploitation et du transfert de pétrole issu des sables bitumineux du Canada et du gaz de schiste dans le sillage du boom de la fracturation aux États-Unis. Cette initiative saperait en outre la directive de l'UE sur la qualité des carburants ainsi que tous les autres efforts déployés pour faire face à la crise climatique imminente.[23]

---

20. *ENVI Relevant Legislative Areas of the EU-US Trade and Investment Partnership Negotiations (TTIP)*, Bruxelles : Parlement européen, novembre 2014.

21. « TTIP – Sanitary and Phytosanitary Issues – Draft SPS Chapter », Note à l'attention du Comité de la politique commerciale, Bruxelles : Commission européenne, 27 juin 2014. Voir également Steve Suppan, « Analysis of the draft Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) chapter on food safety, and animal and plant health issues (proposed by the European Commission, as of June 27, 2014) », Minneapolis : Institute for Agriculture and Trade Policy, juillet 2014.

22. « US Ambassador : Beyond growth, TTIP must happen for geostrategic reasons », EurActiv, 16 juillet 2014.

23. « Non-paper on a Chapter on Energy and Raw Materials in TTIP », Bruxelles : Conseil de l'Union européenne, 27 mai 2014.

## 5. Des services publics menacés

L'une des principales inquiétudes soulevées au cours des douze derniers mois a été la menace que le TTIP représente pour les services publics en Europe. L'« offre » de libéralisation initiale de l'UE aux États-Unis, divulguée en juin 2014, confirme que les services médicaux et de santé, les services sociaux, l'éducation (à tous les niveaux), la poste, les finances, les télécommunications, les transports, l'énergie, l'eau, les services environnementaux et la culture sont tous sur la table des négociations relatives au TTIP. Des engagements importants ont en effet déjà été pris dans de nombreux secteurs pour permettre aux sociétés américaines d'accéder sans entraves aux marchés des services des États membres de l'UE. Le seul secteur qui reste exclu des négociations sur le TTIP est celui des services audiovisuels, et ce sur l'insistance du gouvernement français.[24]

L'information selon laquelle un si grand nombre de services publics fondamentaux avaient déjà été inclus dans les négociations sur le TTIP a déclenché une nouvelle vague d'indignation et la Commission européenne s'est jointe à des partisans du TTIP au sein du parlement britannique pour mettre sur pied une opération visant à limiter les dégâts. Une lettre « privée » d'Ignacio Garcia Bercero, négociateur en chef du TTIP pour l'UE, adressée à John Healy, député travailliste, a été transmise au *Financial Times* et au *Guardian* en juillet 2014. Cette lettre rapportait dûment l'affirmation de la Commission européenne selon laquelle les services publics étaient à l'abri du TTIP. Cette manipulation s'est retournée contre ses instigateurs lorsqu'il a été démontré que les négociateurs commerciaux avaient déjà rejeté les mesures censées « protéger » les services publics, considérées comme inutiles.[25]

La fuite du projet d'offre de libéralisation initiale de l'UE dans le cadre du TTIP a également révélé que le document « reprenait l'offre soumise par l'UE lors des négociations relatives à l'ACS en novembre 2013 ». Il s'agit là de l'une des rares occasions où le public a pu obtenir des informations concernant l'obscur accord sur le commerce des services (ACS), qui est actuellement négocié en secret par l'UE et 22 autres pays et dont l'objectif est de couvrir encore plus de secteurs de services que lors des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Commission européenne a répondu à cette fuite en publiant le texte de l'offre de libéralisation initiale qu'elle avait proposée dans les négociations relatives à l'ACE, ce qui a confirmé que l'UE prévoyait déjà, dans ces négociations également, de procéder à une libéralisation irréversible d'une gamme complète de services publics.[26]

Dans le même temps, la menace que le TTIP représente pour les initiatives publiques au niveau des administrations locales a été mise en évidence grâce à la divulgation d'un autre document de l'UE, lié, cette fois-ci, au projet offensif de la Commission d'ouvrir les vastes marchés publics des États-Unis. Le rapport de la Commission sur les marchés publics (daté de juillet 2014), qui a été divulgué, révèle le souhait de l'UE d'élargir l'accès des sociétés européennes aux contrats publics dans tous les États américains et dans chaque comté américain de plus de 500 000 habitants, ainsi que dans tous les grands hôpitaux et universités publics des États-Unis. Dans sa quête pour interdire les dispositions « Buy America » conçues pour protéger les économies et les emplois locaux, l'UE a précisé que le TTIP devrait mettre un terme à toutes les relations contractuelles privilégiées entre les administrations locales et les petites entreprises, et offrir à la place de nouvelles opportunités de marché pour les sociétés européennes. L'UE espère ainsi ouvrir en force 60 % du marché public américain qui, selon les estimations de la Commission européenne, représenterait actuellement plus de 650 milliards de dollars par an.[27]

## 6. Le RDIE dans le TTIP et l'AECG

Face à la vive opposition suscitée par le projet d'introduction de nouveaux pouvoirs devant permettre aux sociétés d'attaquer des gouverne-

24. « TTIP : 1. Draft services/investment offer; 2. US State level measures », Bruxelles : Commission européenne, 26 mai 2014.

25. John Hilary, « On TTIP and the NHS, they are trying to bamboozle us », OpenDemocracy, 14 juillet 2014 ; ce document contient un lien vers la lettre originale du 8 juillet 2014 adressée par Ignacio Garcia Bercero au député John Healey.

26. « TiSA Trade in Services Agreement : European Union Schedule of Specific Commitments & List of MFN Exemptions », publié le 22 juillet 2014 ; pour plus d'informations sur l'ACE, voir Ellen Gould, « The Really Good Friends of Transnational Corporations Agreement », Ferney-Voltaire : Internationale des services publics, septembre 2014.

27. « Main elements of EU expectations for US deliverables in an initial offer concerning the sub-central level », Bruxelles : Commission européenne, 24 juillet 2014 ; reproduit dans le document de Karen Hansen-Kuhn, « Local Economies on the Table : TTIP Procurement Update », Minneapolis : Institute for Agriculture and Trade Policy, novembre 2014. Les estimations de la Commission européenne concernant l'envergure du marché public américain sont disponibles dans le rapport intitulé « Impact Assessment Report on the future of EU-US trade relations », Strasbourg : Commission européenne, 12 mars 2013, point 2.2.1.

ments hôtes grâce à un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans le TTIP, la Commission européenne a été contrainte de suspendre, début 2014, les négociations qu'elle menait avec les États-Unis sur la protection des investisseurs et d'organiser une consultation publique à ce sujet. Cette consultation, qui s'est tenue de mars à juillet 2014, a reçu un nombre record de 150 000 réponses en provenance de l'ensemble de l'UE. La vaste majorité de ces réponses rejetait l'introduction de pouvoirs en matière de RDIE. Cependant, la Commission européenne est restée impassible face aux appels à exclure ce point controversé du TTIP et elle a réaffirmé son mandat d'inclure la protection des investisseurs et le RDIE dans les négociations.[28]

Les gouvernements de certains États membres de l'UE ont reconnu qu'un mécanisme de RDIE était à la fois inutile et indésirable dans le TTIP. Selon certaines indications, la France et l'Allemagne pourraient encore inciter plusieurs autres États membres à revoir le mandat initial de la Commission européenne.[29] Le coût politique d'un maintien du RDIE dans le TTIP est tout aussi évident pour Bruxelles : avant même sa nomination au poste de président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker avait exprimé ses doutes quant à l'inclusion du RDIE dans le TTIP. Peu après sa prise de fonction, il a d'ailleurs retiré à la nouvelle commissaire pour le commerce, Cecilia Malmström, le pouvoir de décider de l'inclusion du RDIE, donnant à la place le dernier mot sur cette question au premier vice-président de la Commission, Frans Timmermans. Dans une tentative pour sauver les meubles, les ministres de 14 États membres de l'UE, parmi lesquels le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande, ont écrit à Cecilia Malmström le 21 octobre 2014 pour recommander à cette dernière et à Jean-Claude Juncker de conserver à tout prix les nouvelles dispositions relatives au RDIE dans le TTIP.

Certains membres des instances officielles américaines doutent également qu'il soit sage d'inclure des mécanismes de RDIE dans les futurs traités de commerce et d'investissement. La National Conference of State Legislatures, qui représente des législateurs des partis démocrate et républicain, a déclaré qu'il ne soutiendrait aucun accord de commerce ou d'investissement américain qui inclurait des dispositions sur le RDIE, au motif qu'aucun État ne devrait être pénalisé pour avoir adopté de nouvelles lois ou réglementations dans l'intérêt du public, et ce « même si la modification du cadre juridique contrarie les prévisions antérieures des investisseurs ».[30] Cependant, même si le RDIE est supprimé du TTIP, son inclusion dans l'accord parallèle UE-Canada (l'AECG) signifie que des États membres de l'UE pourraient déjà être exposés à des poursuites de la part de sociétés américaines, avec plusieurs milliards de dollars à la clé. Si l'AECG est ratifié, plus de 80 % des sociétés américaines exerçant des activités dans l'UE pourront recourir, par le biais de leurs filiales au Canada, aux dispositions sur le RDIE. Autrement dit, plus de 40 000 sociétés américaines pourraient d'ores et déjà poursuivre des gouvernements européens pour des lois ou réglementations qui seraient susceptibles de nuire aux profits qu'elles avaient espéré tirer de leurs investissements.[31]

Le coût potentiel de cette menace est apparu de manière encore plus évidente au cours des douze derniers mois au vu de la tournure qu'ont récemment prise des affaires liées au RDIE. Dans le tristement célèbre procès engagé par Vattenfall contre le gouvernement allemand, concernant la décision de ce dernier de sortir progressivement du nucléaire à l'horizon 2022 (affaire décrite dans le texte original de la présente brochure), il semblerait désormais que le montant total des dommages et intérêts réclamés par la société d'énergie suédoise puisse dépasser les 5 milliards d'euros, une fois pris en compte le paiement des intérêts.[32] Ce montant s'avère toutefois dérisoire comparé aux 50 milliards de dollars qu'un tribunal d'arbitrage a accordés en juillet 2014 à trois actionnaires de la société pétrolière russe Yukos au détriment du gouvernement russe. Cette somme a été accordée en vertu des dispositions du Traité sur la Charte de l'énergie, que la Russie avait signé mais jamais ratifié ; le tribunal a également admis que la Russie n'avait pas vraiment exproprié Yukos et a observé que les stratégies illé-

28. « Rapport : Consultation publique en ligne sur les modalités de la protection des investissements et le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans le cadre du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) », Bruxelles : Commission européenne, 13 janvier 2015.

29. « Naissance d'un front franco-allemand contre l'arbitrage dans le cadre du TTIP », EurActiv, 15 janvier 2015.

30. La politique du NCSL sur le libre-échange et le fédéralisme est disponible sur le site ncsl.org.

31. « Tens of Thousands of U.S. Firms Would Obtain New Powers to Launch Investor-State Attacks against European Policies via CETA and TTIP », Washington DC : Public Citizen, décembre 2014.

32. Birgit Marschall, « Vattenfall-Klage könnte Bund über fünf Milliarden kosten », *Rheinische Post*, 23 décembre 2014.

gales d'évasion fiscale adoptées par la société constituaient une « faute de la victime ».[33] Au total, 127 affaires de RDIE ont été menées contre des États membres de l'UE entre 1994 et 2014, le montant des réclamations s'élevant au total à des dizaines de milliards d'euros.[34]

## 7. La montée de la résistance

Dans l'un des premiers discours sur le TTIP qu'elle a prononcés en tant que nouvelle commissaire européenne pour le commerce, Cecilia Malmström a reconnu qu'actuellement « les négociations commerciales inquiètent le public plus que jamais auparavant dans l'histoire récente ».[35] Il existe désormais des plateformes nationales qui résistent activement au TTIP dans plus de 20 pays européens, ainsi que des stratégies coordonnées d'opposition à l'échelle du continent. Le mouvement de travailleurs dans tous les grands pays européens s'est prononcé contre le TTIP : les confédérations syndicales au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Autriche, en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, en Italie et en Slovénie ont toutes exprimées publiquement leur opposition à la poursuite des négociations. Des débats très critiques sur le TTIP ont été menés dans les parlements de plusieurs États membres de l'UE, tandis que de nombreuses municipalités et régions se déclarent déjà comme des zones hors-TTIP dans des pays comme la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Outre la collecte de signatures auprès de plus d'un million de personnes en soutien à l'Initiative citoyenne européenne décrite précédemment, d'innombrables événements anti-TTIP ont été organisés dans de nombreuses villes de l'UE au cours des douze dernier mois. La journée d'action contre le TTIP et l'AECG, organisée à l'échelle de l'Europe le 11 octobre 2014, a vu 450 actes de protestation coordonnés dans 24 pays, auxquels plusieurs milliers de personnes ont participé, tandis que le 19 décembre 2014, le quartier européen de Bruxelles a été paralysé par des manifestants exigeant la fin des négociations sur le TTIP et des programmes d'austérité de l'UE. Ces actions devraient s'intensifier dans les prochains mois, le peuple ayant recours à tous les moyens possibles pour empêcher que les derniers vestiges du modèle social européen ne soient sacrifiés sur l'autel de l'idéologie du marché libre.

La lutte autour du TTIP et des autres accords de libre-échange actuellement en négociation déterminera le type d'avenir que nous réserverons aux générations futures et à la planète que nous partageons. Les élites politiques de l'UE et des États-Unis ont uni leurs forces pour créer un monde où toutes les valeurs sociales et écologiques supérieures seront subordonnées à l'impératif de rentabilité du capital. Les peuples d'Europe, des États-Unis et des autres pays aspirent à bien plus que ce cauchemar réducteur et ils ne permettront pas qu'il devienne réalité. Les prochains mois nous diront quelle vision de l'avenir triomphera. Il s'agit d'un combat que nous ne pouvons nous permettre de perdre.

**John Hilary**
Janvier 2015

---

33. Martin Dietrich Brauch, « Yukos v Russia : Issues and legal reasoning behind US$50 billion awards », Genève : Institut international du développement durable, septembre 2014.
34. Emma Jayne Geraghty et Natacha Cingotti, *The Hidden Cost of EU Trade Deals : Investor-State Dispute Settlement Cases Taken Against EU Member States*, Bruxelles : Les Amis de la Terre Europe, décembre 2014.
35. « Debating TTIP », discours prononcé par Cecilia Malmström, commissaire européenne pour le commerce, lors de la conférence organisée par Open Europe et la Friedrich Naumann Stiftung, Bruxelles, 11 décembre 2014.

# **Table** des matières

Résumé [p. 22]

1. Qu'est-ce que le TTIP ? [p. 25]
2. Un projet opaque et antidémocratique [p. 28]
3. Une menace « durable et substantielle » pour l'emploi [p. 31]
4. Déréglementation de la sécurité des aliments [p. 34]
5. Déréglementation écologique [p. 37]
6. Offensive contre les services publics [p. 40]
7. Mise en péril du droit à la vie privée [p. 44]
8. Le RDIE : une menace pour la démocratie [p. 46]
9. La montée de la résistance [p. 50]
10. Informations complémentaires [p. 52]

# Résumé

Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (en anglais Transatlantic Trade and Investment Partnership, TTIP) est un traité complet de libre-échange et d'investissement qui fait actuellement l'objet de négociations – secrètes – entre l'Union européenne et les États-Unis. La volonté de lancer les négociations du TTIP a été annoncée pour la première fois par le président Barack Obama lors de son discours sur l'état de l'Union au mois de février 2013. Le premier cycle de négociations a été mené en juillet de cette même année par la Commission européenne et des représentants du gouvernement américain, l'objectif étant d'expédier les pourparlers le plus rapidement possible sans qu'aucun détail ne perce dans la sphère publique, dans l'espoir de conclure le traité du TTIP avant que les populations européennes et américaine ne découvrent la véritable ampleur de la menace qu'il représente.

Comme le reconnaissent des représentants des deux parties, l'objectif premier du TTIP n'est pas de stimuler le commerce en supprimant les droits de douane entre l'UE et les États-Unis, puisque ceux-ci sont déjà au plus bas. De l'aveu même des parties négociantes, le but principal du TTIP consiste à supprimer les « barrières » réglementaires qui limitent les profits potentiels des sociétés transnationales de part et d'autre de l'Atlantique. Or, ces « barrières » comptent en réalité parmi les normes sociales ou réglementations écologiques les plus précieuses dont nous disposons, telles que les droits des travailleurs, les règles de sécurité sanitaire des aliments (notamment les restrictions sur les OGM), les réglementations sur l'usage de substances chimiques toxiques, la législation sur la protection des données numériques et même les nouvelles garanties bancaires mises en place pour éviter que la crise financière de 2008 ne se reproduise. En d'autres termes, les enjeux sont plus forts que jamais.

Outre cette volonté dérégulatrice, le TTIP vise à créer de nouveaux marchés en ouvrant les services et les marchés publics à la concurrence des sociétés transnationales, ce qui menace de déclencher une nouvelle vague de privatisations dans des secteurs-clés tels que la santé et l'éducation. Mais le plus préoccupant, c'est que le TTIP a pour but d'accorder aux investisseurs étrangers un droit nouveau, celui d'entamer des poursuites contre des gouvernements souverains en les traduisant devant des tribunaux arbitraux ad hoc en cas de perte de profit résultant de décisions de politique publique. De fait, ce mécanisme de « règlement des différends entre investisseur et État » (RDIE) élève le capital transnational au même rang que l'État-nation et menace de saper les principes au cœur même de la démocratie à la fois dans l'UE et aux États-Unis.

Par conséquent, nous n'avons pas affaire avec le TTIP à une négociation entre deux partenaires commerciaux concurrents, mais bel et bien à une tentative des sociétés transnationales d'ouvrir en force et de déréguler les marchés de part et d'autre de l'Atlantique. Les menaces qui découlent du TTIP suscitent les préoccupations d'un nombre grandissant de citoyens européens et américains. Les groupes issus de la société civile unissent désormais leurs forces à celles des universitaires, des parlementaires et d'autres acteurs afin d'empêcher les représentants des gouvernements qui défendent les intérêts des entreprises de signer avec ce traité la disparition des normes sociales et écologiques cruciales énumérées ci-dessus. Nous invitons chacun et chacune d'entre vous à rejoindre cette résistance en prenant contact avec vos initiatives locales ou en lançant votre propre campagne.

*Le TTIP constitue non pas une négociation entre deux partenaires commerciaux concurrents, mais bien un coup porté aux sociétés européennes et américaines par les entreprises transnationales désireuses de supprimer les barrières qui régulent et réglementent leurs activités de part et d'autre de l'Atlantique.*

# 1. **Qu'est-ce que** le TTIP ?

**De part et d'autre** de l'Atlantique, les groupes d'entreprises nourrissent depuis longtemps le rêve d'un accord de commerce et d'investissement favorable aux entreprises entre l'UE et les États-Unis. Le Dialogue commercial transatlantique (TABD), un groupe accessible uniquement sur invitation qui rassemble les directeurs généraux des plus puissantes entreprises américaines et européennes, a été créé en 1995 afin de mener campagne pour la suppression des réglementations auxquelles sont soumises les entreprises transnationales en activité dans l'UE et aux États-Unis. Depuis sa création, il n'a cessé de plaider en faveur d'un accord de grande portée afin de réaliser cet objectif.[1] En 2007, la création du Conseil économique transatlantique a offert à ce groupe une nouvelle occasion de faire pression pour l'instauration d'une zone de libre-échange fondée sur la dérégulation des marchés dans l'UE et aux États-Unis.

**En réponse à ces pressions,** la Commission européenne et des représentants du gouvernement américain ont annoncé en novembre 2011 la mise en place d'un groupe de travail de haut niveau chargé « d'identifier et d'évaluer les opportunités de renforcement des relations UE-États-Unis en matière de commerce et d'investissement ». Peu après, la Commission européenne a initié un cycle de plus d'une centaine de réunions avec des entreprises et des lobbyistes d'entreprises afin d'élaborer ses positions dans la négociation. Ces réunions ont été tenues secrètes jusqu'à ce que la Commission soit contrainte de révéler leur existence suite à une demande d'accès aux documents invoquant le droit à l'information.[2] Le Dialogue commercial transatlantique (TABD) s'est allié à la Business Roundtable (Table ronde des entreprises) américaine et à la Table ronde des industriels européens pour appeler à conclure un partenariat de commerce et d'investissement ambitieux entre l'UE et les États-Unis.[3]

---

1. Mark A. Pollack, *The Political Economy of the Transatlantic Partnership*, Fiesole : European University Institute, juin 2003.
2. « La Commission européenne se prépare pour les négociations de libre-échange UE-US : 119 réunions avec des lobbyistes de l'industrie », Bruxelles : Corporate Europe Observatory, 4 septembre 2013.
3. « Forging a Transatlantic Partnership for the 21st Century », déclaration conjointe de la Business Roundtable américaine, du TransAtlantic Business Dialogue et de la Table ronde des industriels européens, 18 avril 2012.

**Le président des États-Unis,** Barack Obama, a annoncé dans son discours annuel sur l'état de l'Union en février 2013 le lancement des négociations en vue d'un Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) complet. Le premier cycle de pourparlers s'est déroulé en juillet 2013, les deux parties exprimant l'espoir que les négociations soient expédiées en l'espace de deux ans (ce qui permettrait d'éviter le début de la campagne électorale pour les élections présidentielles américaines qui commencera réellement au cours de l'année 2015). Compte-tenu des échéances de 2014, à savoir les élections au Parlement européen et la formation de la nouvelle Commission européenne, vouloir mener à terme un cycle de négociations d'une telle complexité et si controversé avec « un seul réservoir d'essence » (selon les termes employés par les négociateurs américains) semble bien téméraire.

**Le TTIP n'est pas** un accord commercial classique dont l'objectif premier serait la réduction des droits de douane à l'importation entre des partenaires commerciaux, puisque les droits de douane applicables entre l'UE et les États-Unis sont déjà au plus faible. Les responsables des deux parties reconnaissent que le principal objectif du TTIP consiste bien plus à supprimer les « barrières » réglementaires qui restreignent les profits potentiels des entreprises transnationales sur les marchés américains et européens. Ceci implique notamment la suppression ou l'abaissement de normes sociales ou de réglementations écologiques cruciales telles que les droits des travailleurs, les règles de sécurité sanitaire des aliments (notamment les restrictions sur les OGM), les réglementations sur l'usage de substances chimiques toxiques, la législation sur la protection des données et même les nouvelles garanties bancaires mises en place pour éviter que la crise financière de 2008 ne se reproduise. Le mandat de négociation de la Commission européenne (classé « confidentiel » selon les règles de l'UE et, à ce titre, disponible uniquement sous la forme d'un document divulgué sans autorisation) place l'élimination des obstacles réglementaires parmi les plus hautes priorités du TTIP, ce qui dément l'allégation de la Commission européenne selon laquelle la dérégulation ne serait pas à l'ordre du jour.[4] Le gouvernement américain souhaite également supprimer certaines normes et réglementations-clés de l'UE à l'occasion de ces négociations, comme nous l'expliquerons par la suite.

**Le TTIP vise en outre** à créer de nouveaux marchés en ouvrant les services et les marchés publics à la concurrence des sociétés transnationales, ce qui menace de déclencher une nouvelle vague de privatisations dans des secteurs-clés tels que la santé et l'éducation. Des représentants du gouvernement du Royaume-Uni ont confirmé que l'un des trois objectifs qu'ils se sont fixés avec le TTIP est « l'achèvement du marché unique » au sein de l'UE même, notamment grâce à l'ouverture des services et marchés publics aux entreprises privées des autres États membres.[5] Mais le plus préoccupant, c'est que le TTIP a pour but d'accorder aux investisseurs étrangers un droit nouveau, celui d'entamer des poursuites contre des gouvernements souverains en les traduisant devant des tribunaux arbitraux ad hoc en cas de perte de profit résultant de décisions de politique publique (voir ci-dessous). De fait, ce mécanisme de « règlement des différends entre investisseur et État » élève le capital transnational au même rang que l'État-nation et menace de saper les principes au cœur même de la démocratie à la fois dans l'UE et aux États-Unis.

**Le TTIP constitue** non pas une négociation entre deux partenaires commerciaux concurrents, mais bien un coup porté aux sociétés européennes et américaines par les entreprises transnationales désireuses de supprimer les barrières qui régulent et réglementent leurs activités de part et d'autre de l'Atlantique. Dans un document interne ayant fait l'objet d'une fuite et publié en décembre 2013, la Commission européenne confirme que la législation primaire de l'UE (règlements et directives), les mesures d'exécution, les actes délégués ainsi que les règlements introduits par les États membres font partie du type de réglementations potentiellement mises en danger par le TTIP. Du côté américain, le TTIP peut s'attaquer aux lois adoptées par le Congrès, aux dispositions fédérales ainsi qu'aux réglementations adoptées par chacun des États.[6] Le commissaire de l'UE au Commerce, Karel de Gucht, a confirmé que le TTIP a pour but de supprimer les réglementations qui, de part et d'autre de l'Atlantique, empêchent les entreprises de dicter leurs règles : « Les barrières réglementaires sont plus compliquées à supprimer que les barrières commerciales classiques... Cela ne sera pas facile mais le jeu en vaut la chandelle. »[7]

4. « Directives for the negotiation on the Transatlantic Trade and Investment Partnership between the European Union and the United States of America », Bruxelles : Conseil de l'Union européenne, 17 juin 2013 ; lors de sa séance du 18 octobre 2013 à Luxembourg, le Conseil des ministres européens du commerce extérieur a rejeté l'appel à rendre ce mandat public.

5. Pour plus d'informations concernant l'objectif poursuivi par le gouvernement du Royaume-Uni « d'achever » le marché unique au sein de l'UE, voir « The economic consequences for the UK and the EU of completing the Single Market », Londres : Department for Business, Innovation and Skills, février 2011.

6. « TTIP : Cross-cutting disciplines and Institutional provisions ; Position paper – Chapter on Regulatory Coherence », Bruxelles : Commission européenne, 2 décembre 2013.

7. « Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) – Solving the Regulatory Puzzle », discours de Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, à l'Aspen Institute, Prague, 10 octobre 2013.

# 2. Un projet opaque et antidémocratique

**Dans une brochure** visant à présenter le TTIP au grand public publiée en septembre 2013, la Commission européenne avance que ce projet ne fait peser aucune menace sur les réglementations en matière de santé, de sécurité, d'environnement ou de sécurité financière car « les négociations seront transparentes ».[8] En réalité, rien n'est moins vrai. Dans un courrier adressé à son homologue américain tout juste deux mois auparavant, le négociateur en chef de l'UE, Ignacio Garcia Bercero, a confirmé que la Commission européenne s'opposerait à un accès public pour tous les documents relatifs à la négociation ou à l'évolution du TTIP, et que ces documents resteraient inaccessibles au public durant 30 ans.[9] Le commissaire de l'UE au Commerce, Karel de Gucht, a déclaré au Parlement européen que la Commission traiterait le TTIP avec un degré de confidentialité équivalent à celui appliqué pour les accords commerciaux précédents, et a appelé tous les députés européens à défendre la « confidentialité » des négociations.[10]

**Si les négociations sur le TTIP** sont intégralement placées sous le sceau du secret, la Commission européenne réserve ses restrictions les plus strictes aux pièces maîtresses, à savoir les demandes de déréglementation soumises par les négociateurs américains aux pays européens. Selon le protocole employé par la Commission, même les représentants des gouvernements des États membres de l'UE ne pourront accéder librement à ces documents, qu'ils seront autorisés à consulter uniquement dans des salles de lecture prévues à cet effet sans pouvoir ni les copier ni les emprunter. Fait plus problématique encore, les parlementaires des États membres de l'UE ne seront pas autorisés à consulter les demandes adressées par les États-Unis concernant leur pays, et ce, malgré l'impact potentiel de celles-ci sur la vie de leurs électeurs. La Commission a même apposé sur les documents officiels du TTIP des marquages secrets de manière à pouvoir suivre et tracer toute fuite de document jusqu'à sa source,[11] tactique qui n'est pas sans rappeler les manœuvres d'espionnage de la Guerre froide.

**Autre action révélatrice** de cette gestion très stricte de l'accès à l'information, la Commission européenne a convoqué les délégués des États membres de l'UE à une réunion en novembre 2013 afin de leur indiquer comment contrôler et coordonner la communication relative au TTIP. Un document de travail interne de la Commission européenne rédigé en vue de cette réunion (ayant fait l'objet d'une fuite et publié par le magazine danois *Notat*) appelle les États membres de l'UE à travailler de concert afin de lutter contre les préoccupations croissantes agitant l'opinion publique qui craint que le TTIP « sape les réglementations et les mesures de protection existant dans des domaines tels que la santé, la sécurité et l'environnement ». La Commission européenne a même suggéré que le lancement de son compte Twitter dédié aux négociations du TTIP pouvait être considéré comme un signe de transparence, bien que ce compte serve clairement de canal de propagande à l'équipe européenne de négociation du TTIP, et ce, depuis son lancement.[12]

**De la même manière,** aux États-Unis, les membres du Congrès n'auront pas le droit de consulter les demandes adressées par l'UE à leur État. Les projets de positions de négociation seront toutefois communiqués aux conseillers commerciaux auprès du gouvernement américain, qui auront toute liberté d'en faire part à leur tour à leurs homologues européens. L'opinion américaine est de plus en plus consciente de la menace que le TTIP fait peser sur ses moyens d'existence, si bien qu'on commence à craindre que le Congrès puisse sérieusement faire obstacle aux négociations – et qu'il s'oppose notamment à l'intention déclarée de l'UE d'éliminer les dispositions législatives populaires privilégiant l'achat de biens américains (dispositions « Buy America ») qui sont utilisées dans de nombreux États américains pour

8. *Le Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement : le volet réglementaire*, Bruxelles : Commission européenne, septembre 2013.
9. « Arrangements on TTIP negotiating documents », courrier d'Ignacio Garcia Bercero, négociateur en chef de l'UE pour le TTIP, à L. Daniel Mullaney, négociateur en chef des États-Unis pour le TTIP ; Bruxelles : Commission européenne, 5 juillet 2013.
10. Transcription d'un débat sur « Les négociations de l'UE sur le commerce et l'investissement avec les États-Unis » qui s'est déroulé au Parlement européen à Strasbourg le 22 mai 2013.
11. Staffan Dahllöf, « Elected politicians excluded from EU-US negotiations », *Notat*, 19 décembre 2013.
12. « Communicating on TTIP – Areas for cooperation between the Commission services and Member States », Bruxelles : Commission européenne, 7 novembre 2013 ; le compte Twitter de l'équipe de négociation de l'UE s'intitule @EU_TTIP_team.

favoriser l'emploi et les entreprises à l'échelle locale (voir ci-dessous). Afin de contrecarrer ce danger, le Vice-Premier ministre du Royaume-Uni, Nick Clegg, a été dépêché aux États-Unis au mois de septembre 2013 muni d'une brochure réalisée spécialement pour convaincre un à un les 50 États américains des bénéfices potentiels qu'ils tireraient du TTIP.[13]

**Alors que les négociations** sont menées dans le plus grand secret, le TTIP ambitionne d'introduire sa propre version du principe de « transparence » qui permettra à l'avenir aux sociétés transnationales de contester l'introduction de réglementations susceptibles de limiter leurs profits. Le gouvernement des États-Unis a appelé publiquement à accorder aux entreprises un plus grand rôle dans l'établissement des normes de réglementation de part et d'autre de l'Atlantique. La Commission européenne a répondu en proposant d'établir un Conseil de coopération réglementaire qui non seulement surveillerait la mise en œuvre des engagements de déréglementation, mais qui donnerait en outre aux entreprises le pouvoir d'identifier d'autres réglementations à supprimer à l'issue des négociations du TTIP. Ce conseil serait également informé dans les plus brefs délais de toute nouvelle proposition de réglementation afin d'être à même de supprimer les restrictions défavorables aux activités des entreprises avant même que celles-ci ne soient introduites.[14] En convenant en novembre 2013 de mettre sur pied cette instance dans le cadre de l'accord TTIP, les négociateurs de l'UE et des États-Unis ont concrétisé plus avant le projet d'attribuer un nouveau pouvoir aux entreprises qui leur permettrait de contrôler les normes réglementaires.[15]

13. *TTIP and the Fifty States : Jobs and Growth from Coast to Coast*, Washington DC : Atlantic Council, Bertelsmann Foundation et Ambassade britannique à Washington, septembre 2013.

14. « The United States, the European Union, and the Transatlantic Trade and Investment Partnership », discours de Michael Froman, délégué américain au Commerce, au Fonds Marshall pour l'Allemagne, Bruxelles, 30 septembre 2013 ; « Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) – Solving the Regulatory Puzzle », discours de Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, à l'Aspen Institute, Prague, 10 octobre 2013.

15. « US, EU Agree in Principle to Seek Long-Term Regulatory Mechanism », *Inside US Trade*, 22 novembre 2013.



# 3. Une menace « durable et substantielle » pour l'emploi

**Les conséquences économiques** du TTIP font l'objet de nombreuses suppositions. Le chiffre le plus fréquemment cité est tiré d'une analyse d'impact réalisée par le Centre for economic policy research sur commande de la Commission européenne, dont les hypothèses fort optimistes avancent qu'un accord UE-États-Unis augmenterait de 0,5 % les performances économiques de l'UE d'ici 2027.[16] Toutefois, des chercheurs indépendants ont mis en lumière les postulats erronés qui sous-tendent cette analyse et ont montré qu'il s'agissait là d'une affirmation « trompeuse ». Dans le même temps, le spécialiste chargé de développer l'évaluation des accords de libre-échange de l'UE sur dix ans qualifie « d'insignifiants » les bénéfices réels que l'on peut escompter du TTIP.[17]

**Concernant les pertes** d'emploi qui résultent habituellement des accords de libre-échange, la Commission européenne a confirmé que le TTIP est susceptible de provoquer une perturbation « durable et substantielle » du marché du travail européen, étant donné que les entreprises seront incitées à recourir aux biens et services produits dans les États américains dans lesquels les normes de travail sont bien plus faibles qu'en Europe et les droits syndicaux inexistants (voir ci-dessous).[18] À l'heure où le chômage en Europe atteint des niveaux records avec certains États membres affichant

16. « Reducing Transatlantic Barriers to Trade and Investment : An Economic Assessment », Londres : Centre for Economic Policy Research, mars 2013 ; d'autres études proposent nombre de scénarios divergents – voir « Study on "EU-US High Level Working Group" : Final report », Rotterdam : Ecorys, octobre 2012 ; « Transatlantic Trade : Whither Partnership, Which Economic Consequences ? », Paris : CEPII, septembre 2013 ; *Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) : Who benefits from a free trade deal ? Part 1 : Macroeconomic Effects*, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung, 2013.

17. « EU-US trade deal claims "vastly overblown" », communiqué de presse de l'Université de Manchester, 19 novembre 2013 ; Clive George, « What's really driving the EU-US trade deal ? », *Open Democracy*, 8 juillet 2013.

18. « Impact Assessment Report on the future of EU-US trade relations », Strasbourg : Commission européenne, 12 mars 2013, section 5.9.2.

un taux de chômage des jeunes supérieur à 50 %, la Commission européenne reconnaît que les préoccupations concernant l'avenir des travailleurs qui perdront leurs emplois en conséquence du TTIP sont « légitimes ». Afin de venir en aide au grand nombre de chômeurs supplémentaires escomptés, la Commission conseille aux États membres de l'UE de faire appel aux fonds d'aide structurelle tels que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et le Fonds social européen auquel ont été alloués 70 milliards d'euros à répartir en sept années entre 2014 et 2020.[19]

**Les travailleurs des États-Unis** connaissent déjà bien ce type de pertes d'emploi car ils ont fait l'expérience de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) conclu entre les États-Unis, le Canada et le Mexique qui est entré en vigueur en 1994. Comme pour le TTIP, les syndicats américains ont été gavés de « fausses promesses » leur faisant miroiter des centaines de milliers d'emplois supplémentaires afin de gagner leur soutien à l'ALENA. En réalité, selon une étude réalisée par l'Economic policy institute portant sur les douze premières années de cet accord, l'ALENA a causé la perte nette de plus d'un million d'emplois américains et un déclin majeur de la valeur des salaires de millions d'autres travailleurs.[20] L'analyse d'impact commandée par le gouvernement américain a été tenue secrète, mais l'analyse de la Commission européenne laisse entendre que le TTIP entraînera lui aussi une perturbation conséquente du marché du travail américain, de nombreux chômeurs venant s'ajouter aux 12 millions de personnes déjà officiellement recensées comme sans emploi aux États-Unis.

**On craint également** que le TTIP débouche sur un abaissement de toutes les normes de travail considérées comme faisant « barrière » au commerce. Ainsi, les conventions collectives seraient susceptibles d'être remises en cause au motif qu'elles représentent un frein au modèle économique des concurrents – pour ne citer qu'un exemple parmi ceux référencés dans un rapport destiné à la Commission européenne détaillant les mesures qui constituent un « obstacle » au commerce euro-américain.[21] Comme chacun sait, les États-Unis refusent de ratifier les conventions de l'OIT sur les normes fondamentales du travail telles que les négociations collectives, la liberté d'association et le droit syndical. En outre, environ la moitié des États fédéraux ont désormais adopté une législation hostile aux syndicats dans le cadre de ce qu'ils ont appelé le « droit au travail », législation qui sape les finances des syndicats ainsi que les systèmes d'assurance et de retraite et permet aux entreprises de casser les salaires des travailleurs.[22] Les entreprises voient dans le TTIP l'opportunité de délocaliser la production là où les salaires et les droits des travailleurs sont les plus faibles, créant ainsi un nivellement par le bas qui permet de réduire les coûts du travail et d'accroître les profits. On sait déjà que la Commission européenne apporte son soutien aux revendications des groupes d'entreprises européens demandant la suppression des droits salariaux et des droits des travailleurs dans l'UE.[23]

**En outre,** selon les dispositions prévues dans le TTIP concernant la protection des investisseurs (voir ci-dessous), toute amélioration des modalités et conditions d'emploi autorisera les entreprises de l'UE ou des États-Unis à lancer une procédure en dédommagement. L'entreprise française Veolia a lancé une telle action en réparation contre l'Égypte qui porte sur un contrat de 15 ans pour l'élimination des déchets à Alexandrie – contrat que l'entreprise a abandonné en octobre 2011. Veolia demande désormais des dommages et intérêts à l'État égyptien au motif, notamment, que les efforts du Conseil national des salaires en vue d'aligner les salaires des secteurs privé et public sur l'inflation ont eu un impact négatif sur ses marges bénéficiaires.[24] La crainte d'être confronté à des affaires de ce type sous le coup du TTIP pourrait « refroidir » les pays et les dissuader de revoir les avantages sociaux à la hausse.

19. « Refocusing EU Cohesion Policy for Maximum Impact on Growth and Jobs : The Reform in 10 Points », Bruxelles : Commission européenne, 19 novembre 2013.
20. Robert E. Scott, Carlos Salas et Bruce Campbell, « Revisiting NAFTA : Still not working for North America's workers », Washington DC : Economic Policy Institute, septembre 2006 ; Ben Beachy, « NAFTA at 20 », Washington DC : Public Citizen, janvier 2014.
21. « Non-Tariff Measures in EU-US Trade and Investment – An Economic Analysis », Rotterdam : Ecorys, décembre 2009, p. 111.
22. Elise Gould et Heidi Shierholz, « The Compensation Penalty of "Right-to-Work" Laws », Washington DC : Economic Policy Institute, février 2011.
23. « Business Europe and the European Commission : in league against labor rights ? », Bruxelles : Corporate Europe Observatory, 11 mars 2013.
24. Veolia Propreté v. la République arabe d'Égypte (CIRDI n° ARB/12/15) ; Fanny Rey, « Veolia assigne l'Égypte en justice », *Jeune Afrique*, 11 juillet 2012.

# 4. Déréglementation de la sécurité des aliments

**Les réglementations** européennes en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment les restrictions sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), les pesticides, le bœuf aux hormones et les accélérateurs de croissance, comptent parmi les principales cibles que les groupes d'entreprises souhaitent éliminer lors des négociations du TTIP. Les producteurs américains de denrées alimentaires ne sont pas soumis aux mêmes normes écologiques ou relatives au bien-être des animaux que leurs homologues européens ; ils cherchent depuis longtemps à supprimer les contrôles de l'UE qui restreignent la vente de leurs produits sur les marchés européens. D'entrée de jeu, le gouvernement américain a explicitement déclaré qu'il profiterait des négociations du TTIP pour cibler les réglementations de l'UE qui font obstacle aux exportations alimentaires américaines, notamment les réglementations sur la sécurité sanitaire des aliments, pour lesquelles les citoyens européens se sont battus et qu'ils défendent depuis plusieurs décennies.[25]

**Le « principe de précaution »** qu'applique l'UE dans le domaine de la sécurité des aliments est au cœur de la discorde. Selon ce principe, il est possible de retirer un produit du marché s'il existe un risque que ce produit constitue un danger pour la santé humaine, même si les données scientifiques permettant d'évaluer le risque concerné sont insuffisantes.[26] Si le principe de précaution est critiqué, c'est aussi parce qu'il a pour effet de transférer la charge de la preuve à toute entreprise désireuse de commercialiser un produit potentiellement dangereux : au lieu d'exiger que la partie publique prouve la dangerosité du produit, c'est l'entreprise qui est tenue de prouver qu'il n'est pas dangereux. Le gouvernement américain n'applique pas le principe de précaution et les intérêts des entreprises sont prévalents dans la mise en place des normes américaines de sécurité sanitaire des aliments, qui sont bien moins rigoureuses que les normes européennes. À l'heure où le programme de « convergence réglementaire » du TTIP œuvre à rapprocher les normes de l'UE de celles des États-Unis, les exemples suivants sont révélateurs des risques encourus :

- Environ 70 % de l'ensemble des denrées alimentaires transformées vendues dans les supermarchés américains contient désormais des ingrédients génétiquement modifiés. Les supermarchés européens, en revanche, ne vendent pratiquement aucune nourriture génétiquement modifiée du fait de la forte résistance populaire et tout aliment contenant des ingrédients génétiquement modifiés doit être clairement étiqueté comme tel. Les entreprises américaines de biotechnologies se servent du TTIP pour lancer une offensive contre les réglementations de l'UE et le gouvernement américain est désireux de mettre à mal la politique européenne d'étiquetage obligatoire. Le secteur européen des biotechnologies travaille en étroite collaboration avec son homologue américain afin d'accroître la diffusion des OGM en Europe par l'intermédiaire du TTIP.[27]
- Les producteurs alimentaires américains considèrent le système européen de contrôle de l'usage des pesticides comme l'un des premiers ensembles de normes à revoir à la baisse dans le cadre du TTIP.[28] Les réglementations de 2009 ont inscrit le principe de précaution au cœur du système européen de contrôle des pesticides dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement. Ces réglementations comptent cependant d'ores et déjà parmi les cibles du TTIP, l'intention étant, selon les négociateurs en chef, d'aller plus loin encore que les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de réduire leur impact sur les entreprises au minimum nécessaire.[29]
- Les contrôles exercés par l'UE sur les perturbateurs endocriniens (substances chimiques dont il a été prouvé qu'elles interfèrent avec le sys-

25. Voir, par exemple, l'engagement pris par le président des États-Unis dans sa notification officielle au Congrès du lancement des négociations du TTIP d'élargir l'accès aux marchés des exportations américaines grâce à la suppression des restrictions sanitaires et phytosanitaires : courrier de Demetrios Marantis, représentant au commerce extérieur américain par intérim, à John Boehner, porte-parole à la Chambre des représentants, 20 mars 2013.

26. Pour une analyse complète, voir *Late lessons from early warnings : science, precaution, innovation*, Copenhague : Agence européenne pour l'environnement, janvier 2013.

27. Voir par exemple la demande commune de BIO et d'EuropaBio lors de la consultation UE-États-Unis menée en 2012 sur les questions réglementaires.

28. Soit la directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et le règlement (CE) n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, tous deux datés du 21 octobre 2009.

29. « Second round of Transatlantic Trade and Investment Partnership : Report of stakeholder briefing », Bruxelles : Commission européenne, 15 novembre 2013 ; « Chief Negotiators, Dan Mullaney and Ignacio Garcia Bercero Hold a Press Conference Following the Third Round of Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) Talks », Washington DC : Office of the US Trade Representative, 20 décembre 2013.

tème hormonal humain) définissent le niveau maximal de contamination à une hauteur qui bloque environ 40 % de l'ensemble des exportations alimentaires américaines vers l'Europe. Les groupes industriels américains aspirent à utiliser le TTIP pour supprimer ces contrôles.[30]

- Plus de 90 % de la viande bovine américaine est produite moyennant l'utilisation d'hormones de croissance bovines dont l'effet cancérigène a été établi, l'UE introduisant dès 1988 des restrictions sur l'importation de ce type de viande. Le gouvernement américain a déjà contesté ces restrictions par l'intermédiaire de l'OMC et les groupes d'entreprises appellent à les supprimer dans le texte du TTIP, arguant qu'elles constituent des barrières commerciales « inutiles ».
- Les producteurs américains de poulet et de dinde traitent régulièrement les carcasses aviaires au chlore avant de les vendre aux consommateurs – procédure interdite depuis 1997 dans l'UE. Une fois de plus, le gouvernement américain a contesté cette interdiction par l'intermédiaire de l'OMC et les entreprises américaines enjoignent désormais d'y mettre fin dans le cadre des négociations du TTIP. La Commission européenne a tenté par le passé de lever cette interdiction, mais la résistance des experts vétérinaires et des députés européens l'en a empêchée.

**La Commission européenne** a tenu de nombreuses réunions secrètes avec les représentants de l'industrie agro-alimentaire désireux d'édulcorer les réglementations de l'UE sur la sécurité sanitaire des aliments – difficile dès lors de lui faire confiance quand il s'agit de défendre la santé des consommateurs. Dans un document interne de prise de position communiqué au gouvernement américain en préparation du premier cycle de négociations du TTIP, la Commission européenne a accepté de réviser les mesures européennes en matière de sécurité des aliments « dans le but de supprimer les barrières inutiles ».[31] Afin de manifester sa bonne volonté vis-à-vis des exigences américaines, la Commission a déjà levé l'interdiction d'importer en Europe des porcs et des bœufs américains vivants aspergés d'acide lactique, et ce, malgré les objections soulevées par un certain nombre d'États membres.[32]

30. « US Agricultural Exports Threatened by EU Pesticide Regulation », CropLife America, 21 novembre 2013.
31. « Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) : Note for the attention of the Trade Policy Committee », Bruxelles : Commission européenne, 5 juillet 2013.
32. « L'UE lève son interdiction sur certaines viandes américaines », EurActiv, 5 février 2013 ; « Member States resist lactic acid cleaning for carcasses », *EU Food Law*, 12 octobre 2012.



# 5. Déréglementation écologique

**La Commission européenne** a reconnu ouvertement que le TTIP aura pour effet de renforcer la pression exercée sur l'environnement puisque « tous les scénarios » de futurs échanges commerciaux entre l'UE et les États-Unis encadrés par le TTIP impliquent une augmentation de la production, de la consommation et des transferts internationaux de marchandises. L'analyse d'impact de la Commission souligne que cette augmentation de la production mettra à son tour « en péril à la fois les ressources naturelles et la préservation de la biodiversité ».[33] Pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre, la Commission constate que selon le scénario qu'elle privilège, le TTIP entraînera le rejet de 11 millions de tonnes métriques de $CO_2$ supplémentaires dans l'atmosphère, ce qui remet en question l'engagement de réduction des émissions de l'UE pris en vertu du Protocole de Kyoto.[34] Et pourtant, aucune des observations ici citées n'ont amené la Commission à reconsidérer le soutien qu'elle apporte au TTIP.

**Dans l'immédiat,** le TTIP menace de saper des réglementations écologiques-clés au sein de l'UE, réputées pour garantir un niveau de sécurité bien plus élevé qu'aux États-Unis. Sont menacées ici d'abord et avant tout les régulations REACH de l'UE portant sur les substances chimiques et introduites en 2007 afin de protéger la santé humaine ainsi que l'environnement des substances dangereuses que les entreprises utilisent au cours des processus de production ou autres.[35] REACH est fondé sur le principe de précaution que nous avons développé au point précédent ; cet ensemble de réglementations impose au secteur industriel l'obligation de prouver qu'un produit chimique n'est pas dangereux pour qu'il puisse être certifié pour usage commercial. La législation américaine sur le contrôle

33. « Impact Assessment Report on the future of EU-US trade relations », Strasbourg : Commission européenne, 12 mars 2013, section 5.8.2.
34. *Ibid.*, section 5.8.1.
35. Règlement EU n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), 18 décembre 2006.

des substances toxiques de 1976 (TSCA), quant à elle, oblige le régulateur public à prouver qu'un produit chimique est dangereux pour pouvoir restreindre son utilisation. Toute restriction doit, conformément à cette loi, se limiter à une mesure la « moins pénible » possible. Dans le cadre de la législation TSCA, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) n'est parvenue à introduire des contrôles que sur 6 des 84 000 produits chimiques utilisées à des fins commerciales aux États-Unis depuis 1976.[36] Un régime aussi permissif a des conséquences directes sur l'exposition de la population aux risques sanitaires : alors que l'UE exclut par exemple 1 200 substances de l'usage autorisé dans les cosmétiques, les États-Unis n'en interdisent qu'une douzaine.[37]

**Aux États-Unis,** les associations écologiques et les groupements d'intérêt public mènent campagne depuis longtemps pour que la loi TSCA soit remplacée par de nouvelles réglementations s'inspirant de REACH.[38] En face, les groupes de lobby des entreprises s'opposent énergiquement aux exigences de sécurité de l'UE et souhaitent utiliser le cadre de déréglementation du TTIP pour « harmoniser » REACH en le rabaissant au niveau de la réglementation américaine moins stricte. La Commission européenne reconnaît l'incompatibilité fondamentale existant entre les approches européenne et américaine, mais elle vise toutefois une possible « convergence et reconnaissance des réglementations dans le secteur de la chimie » au nom des intérêts de ses partenaires industriels.[39] Les entreprises européennes sont heureuses de se rallier à cet effort en se servant du TTIP pour supprimer les réglementations écologiques qui, avancent-elles, impliquent pour elles un désavantage compétitif vis-à-vis de leurs concurrents mondiaux.

36. « Submission of Centre for International Environmental Law (CIEL) before US Senate Committee on Finance hearing on the Transatlantic Trade and Investment Partnership », Washington DC : CIEL, 30 octobre 2013 ; voir également « Chemical Regulation : Comparison of US and Recently Enacted European Union Approaches to Protect against the Risks of Toxic Chemicals », Washington DC : Government Accountability Office, août 2007.

37. Kim Egan, « Is Europe the New America ? », Saltbox Consulting, 24 septembre 2013.

38. Le nouveau projet de loi sur l'amélioration de la sécurité chimique, intitulé Chemical Safety Improvement Act, actuellement en débat au Congrès n'a pas permis de remettre en question l'approche « fondée sur le risque » à l'œuvre dans la loi TSCA ; voir, par exemple, Karuna Jaggar, « The Chemical Safety Improvement Act Falls Short : Open Letter to Congress », *Huffington Post*, 12 novembre 2013.

39. « Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) : Note for the attention of the Trade Policy Committee », Bruxelles : Commission européenne, 20 juin 2013 ; annexe II : « Chemicals in TTI ».

**Un certain nombre** d'autres réglementations écologiques importantes sont menacées par la volonté dérégulatrice du TTIP. Les exigences de durabilité imposées par la directive sur les énergies renouvelables de l'UE sont la cible des efforts des producteurs d'agrocarburants américains désireux « d'harmoniser » les réglementations de l'UE en les ramenant au niveau des normes américaines, plus faibles. Le gouvernement américain se sert également du TTIP pour saper la directive de l'UE sur la qualité des carburants afin de permettre aux raffineries américaines d'exporter plus facilement en Europe du pétrole extrait de sables bitumeux canadiens moyennant des conséquences écologiques désastreuses.[40] En outre, le TTIP donnerait libre cours aux exportations de masse de gaz de schiste américain, ce qui déboucherait sur une expansion des pratiques de fracturation hydraulique (fracking) aux États-Unis et permettrait aux entreprises américaines de remettre en cause les interdictions de ce procédé en Europe, à l'image de l'entreprise d'énergie américaine Lone Pine Resources qui se sert actuellement des termes de l'ALENA pour poursuivre le gouvernement du Canada en raison du moratoire sur la fracturation hydraulique instauré au Québec.[41]

40. Kate Sheppard, « Michael Froman, Top US Trade Official, Sides With Tar Sands Advocates In EU Negotiations », *Huffington Post*, 24 septembre 2013.

41. « Lone Pine Resources files outrageous NAFTA lawsuit against fracking ban », communiqué de presse commun du Sierra Club et du Conseil des Canadiens, 2 octobre 2013.

# 6. Offensive contre les services publics

**Le TTIP vise non** seulement à assouplir les réglementations sur l'environnement et la sécurité sanitaire des aliments, mais également à assurer la libéralisation des marchés des services, notamment en ouvrant aux entreprises privées les services publics tels que la santé, l'éducation et l'eau. Les entreprises américaines tiennent tout particulièrement à obtenir l'accès aux systèmes publics de santé en Europe, qui constituent à leurs yeux de vastes marchés jusqu'à présent inexploités. Le gouvernement américain a confirmé qu'il userait du TTIP afin d'ouvrir en force les marchés européens des services au profit du capital américain, et qu'il allait en particulier « soulever la question des monopoles désignés » dans le domaine des services publics.[42] Certains parlementaires britanniques ont tiré la sonnette d'alarme, soulignant que le TTIP pourrait « détruire » le Service national de santé (NHS) si les sociétés américaines obtenaient le droit de participer aux appels d'offre du milieu hospitalier.[43]

**La Commission européenne** a affirmé que les services publics ne seront pas concernés par le TTIP en vertu de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC qui exclut « les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental ».[44] Toutefois, la Commission reconnaît depuis longtemps que cette clause ne protège en aucun cas les services publics car elle propose une définition bien trop restreinte des services exclus de l'AGCS. En conséquence, l'UE a été contrainte d'ajouter une restriction supplémentaire à la première liste d'engagements en matière de services qu'elle avait présentée en 1995 afin que ses services publics ne soient affectés par l'AGCS. Toutefois, la Commission a désormais abandonné l'idée d'une exemption des « services publics » puisqu'elle souhaite activement **inclure** ceux-ci dans les accords commerciaux de l'UE et n'en exclure que les services liés à la sécurité tels que le système judiciaire, les polices aux frontières ou le contrôle du trafic aérien.[45]

**Outre la future cession** de services publics aux entreprises à but lucratif, l'un des effets les plus insidieux des accords de libre-échange tels que le TTIP est qu'il devient de fait impossible pour les États de confier de nouveau au secteur public des services qui ont été privatisés par le passé. Cet effet de verrouillage opérera d'autant plus largement si le TTIP adopte la méthode de la « liste négative » employée dans le nouvel accord de libre-échange signé entre l'UE et le Canada, qui prévoit d'abandonner à la libéralisation tous les secteurs des services, sauf ceux signalés spécifiquement comme exemptés (selon le principe du « list it or lose it »). Nous avons affaire ici à un recul spectaculaire si l'on compare cette démarche à la méthode de la « liste positive » employée traditionnellement par l'UE, selon laquelle seuls les secteurs proposés activement à l'inclusion sont ouverts à la concurrence des entreprises étrangères. Les groupes d'entreprises européens se sont associés à leurs homologues américains pour réclamer l'emploi de la méthode de la liste négative dans le TTIP afin de maximiser le nombre des secteurs des services soumis à la libéralisation.[46]

**De même,** si les mesures de protection des investisseurs sont retenues dans le TTIP (voir ci-dessous), les investisseurs étrangers pourront poursuivre les pays d'accueil des investissements pour les pertes de profit provoquées par l'annulation de privatisations antérieures. Lorsqu'en 2006, la population slovaque a élu un gouvernement de gauche en réaction à la privatisation impopulaire du système de santé, l'une des premières mesures prises par ce gouvernement a été de restreindre les possibilités offertes aux compagnies d'assurance privées de dégager des profits du système de santé publique. En représailles, plusieurs sociétés d'assurance maladie ont poursuivi le gouvernement slovaque pour préjudice subi, l'entreprise néerlandaise Achmea saisissant des biens publics d'une valeur de 29,5 millions d'euros en « dédommagement ». Dans une affaire sans précédent instruite en 2013, Achmea tente d'utiliser ces mêmes mécanismes afin d'empêcher le gouvernement

42. Courrier de Demetrios Marantis, représentant au commerce extérieur américain par intérim, à John Boehner, porte-parole à la Chambre des représentants, 20 mars 2013.
43. « Privatisation agenda drives Tory policy on NHS, says Burnham », *Independent*, 10 janvier 2014.
44. « Directives for the negotiation on the Transatlantic Trade and Investment Partnership between the European Union and the United States of America », Bruxelles : Conseil de l'Union européenne, 17 juin 2013, section 20.
45. « Commission Proposal for the Modernisation of the Treatment of Public Services in EU Trade Agreements », Bruxelles : Commission européenne, 26 octobre 2011.
46. « Regulatory Cooperation Component in the services sectors to an EU-US Economic Agreement », déclaration commune du Forum européen des services et de la Coalition of Service Industries, 12 novembre 2012 ; « EUROCHAMBRES views and priorities for the negotiations with the United States for a Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) », déclaration de principe d'EUROCHAMBRES, 6 décembre 2013.

slovaque d'instaurer un régime d'assurance public qui offrirait une couverture santé à tous les citoyens du pays.[47]

**Au sein même** de la Commission européenne, des inquiétudes ont été exprimées quant à la menace que représente le TTIP pour les services de santé. Bernie Merkel, chef de l'unité Stratégies et systèmes de santé de la Commission, a souligné que l'UE devra se battre pour défendre ses dispositions en matière de santé publique face aux revendications américaines d'ouverture d'un nouvel accès au marché dans le TTIP. Lors de son intervention devant le Forum européen de la santé en octobre 2013, Bernie Merkel a lancé une mise en garde précisant qu'il est illusoire de croire que le TTIP offre l'opportunité d'améliorer le niveau des soins de santé ou encore de l'accès aux médicaments : « N'oubliez pas que si l'Amérique fonctionne bien pour ceux qui ont de l'argent, elle ne fonctionne pas si bien que ça pour ceux qui n'en ont pas ».[48]

**Dans le même temps,** c'est cependant la Commission européenne qui tente d'utiliser le TTIP pour contourner d'importantes réglementations financières introduites suite à la crise de 2008. Bien que tous s'accordent à dire que la réglementation « allégée » a constitué l'une des premières causes du krach de 2008, la Commission tente désormais d'accentuer la dérégulation en demandant qu'elle figure à l'ordre du jour des pourparlers du TTIP. Cette orientation est activement défendue par le gouvernement britannique qui s'exprime au nom de son puissant lobby des services financiers implanté dans la City londonienne ainsi que par le gouvernement allemand au nom de son secteur bancaire – et également par les grandes banques américaines qui, quant à elles, souhaitent se servir du TTIP pour affaiblir les nouvelles réglementations introduites par la loi Dodd-Frank Act votée sous l'administration Obama.[49] Le gouvernement américain a d'ores et déjà accepté de négocier un assouplissement des dispositions régissant l'accès aux marchés des services financiers, notamment la suppression des contrôles de capitaux.[50]

**Au-delà de l'ouverture** des services publics, la Commission européenne et le gouvernement américain ont l'intention d'utiliser le TTIP pour ouvrir les marchés publics au secteur privé. Cette ouverture implique l'interdiction d'un certain nombre de politiques locales d'attribution des marchés publics promouvant des objectifs sociaux et écologiques majeurs. L'UE a signalé son intention de demander la suppression de dispositions législatives populaires privilégiant l'achat de biens américains (dispositions « Buy America ») qui sont utilisées dans de nombreux États américains pour favoriser l'emploi et les entreprises à l'échelle locale.[51] Le gouvernement américain a fait part de son intention de s'attaquer aux régimes européens de passation des marchés tels que, par exemple, les programmes en faveur des produits alimentaires locaux promus dans les écoles et dans d'autres organismes publics.[52] Une fois de plus, les seuls gagnants dans cette affaire seront les sociétés transnationales qui évincent les fournisseurs locaux pour s'emparer de leurs contrats.

**Aucune de ces inclusions** n'est inévitable. Invoquant « l'exception culturelle » grâce à laquelle la France protège traditionnellement son industrie cinématographique de la concurrence extérieure, le gouvernement français a annoncé en juin 2013 qu'il était parvenu à exclure les services audiovisuels du mandat de la Commission européenne pour le TTIP, et ce, malgré l'opposition du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Commission elle-même. Lors d'un débat houleux au sein du Conseil des affaires étrangères de l'UE, la France a menacé d'opposer son veto au lancement des négociations du TTIP si l'exception culturelle n'était pas respectée. Le gouvernement américain a confirmé cependant qu'il « plaiderait de manière offensive » pour l'inclusion des services audiovisuels dans les négociations au nom des intérêts de son industrie cinématographique et télévisuelle.[53] Piquée au vif par son échec à obtenir un mandat couvrant tous les secteurs dans leur intégralité, la Commission européenne n'en démord pas, précisant que le TTIP ne comportera aucune « niche » créée pour les services audiovisuels. Il est probable qu'elle tente ultérieurement de réintroduire ces services dans les négociations.[54]

---

47. Laurence Franc-Menget, « ACHMEA II – Seizing Arbitral Tribunals to Prevent Likely Future Expropriations : Is it an Option ? », Kluwer Arbitration Blog, 28 mars 2013.
48. « TTIP : Health sector braced for "damage control" », EurActiv, 7 octobre 2013.
49. James Politi et Alex Barker, « White House set for Wall Street clash over trade talks », *Financial Times*, 7 juillet 2013.
50. Myriam Vander Stichele, « TTIP Negotiations and Financial Services : Issues and Problems for Financial Services Regulation », Amsterdam : SOMO, 16 octobre 2013.
51. James Politi, « Buy America laws raise hurdles in European talks », *Financial Times*, 26 juin 2013 ; les dispositions législatives privilégiant l'achat de biens américains sont explicitement mentionnées comme cibles dans la section 24 du mandat de négociation de la Commission européenne approuvé en juin 2013.
52. « EU-US trade deal : A bumper crop for "big food" ? », Friends of the Earth Europe et Institute for Agriculture and Trade Policy, octobre 2013.
53. Réponse écrite de Michael Froman, représentant américain au Commerce, au Ways and Means Committee du Congrès concernant la politique commerciale du Président, 18 juillet 2013.
54. « Member States endorse EU-US trade and investment negotiations », Bruxelles : Commission européenne, 14 juin 2013 ; « M. Barroso, vous n'êtes ni loyal ni respectueux ! », *Le Monde*, 18 juin 2013.

# 7. Mise en péril du droit à la vie privée

**Si le TTIP vise avant** tout à déréguler les marchés au profit du commerce, il tente également d'accroître les profits des entreprises en limitant l'accès des particuliers à l'information. Le chapitre du TTIP consacré aux droits de propriété intellectuelle comportera des dispositions sur les droits d'auteur, les brevets et les marques commerciales visant à renforcer le contrôle des entreprises sur le savoir au détriment de l'accessibilité au public dans l'UE et aux États-Unis. Les nombreuses exceptions aux droits d'auteur appliquées à l'heure actuelle pour les écoles, les bibliothèques, les personnes handicapées et l'enseignement à distance pourraient disparaître. Dans le même temps, l'industrie pharmaceutique cherche à se servir du TTIP pour restreindre l'accès du public aux données concernant les essais cliniques – une évolution qui irait à l'encontre du principe de transparence et entraînerait à l'avenir une augmentation des coûts pour les systèmes nationaux de santé.[55]

**Suite à la divulgation** d'un document confidentiel de la Commission européenne, on craint que le TTIP réintroduise certains éléments fondamentaux de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) rejeté par le Parlement européen en 2012.[56] Ce texte avait été largement condamné dans toute l'Europe au motif qu'il constitue une attaque contre les libertés civiles. Il exigeait ainsi des fournisseurs de services Internet qu'ils surveillent les activités en ligne et divulguent des informations sur toute personne soupçonnée d'enfreindre les dispositions relatives aux droits d'auteur. Les députés européens ont largement voté contre l'ACAC (478 contre 9), usant pour la première fois des nouvelles compétences que le traité de Lisbonne confère au Parlement européen et qui lui permettent de rejeter un accord commercial international. David Martin, le député européen écossais rapporteur de l'ACAC, avait indiqué à ses collègues qu'il était impensable d'accepter un accord négocié en secret et présenté au Parlement européen comme un fait accompli.

**Le TTIP sapera également** la législation sur la protection des données en facilitant pour les entreprises l'accès aux informations personnelles des particuliers et leur utilisation à des fins commerciales. La Commission européenne a d'ores et déjà édulcoré les règles de l'UE sur la protection des données afin d'ouvrir la voie à une cohérence réglementaire sous le régime du TTIP, supprimant une disposition-clé qui empêchait les services de renseignement américain d'espionner les citoyens européens.[57] Les documents obtenus par l'intermédiaire d'Edward Snowden ont révélé, comble de l'ironie, que le gouvernement américain avait placé sur écoute les bureaux de l'UE à New York, Washington et Bruxelles et infiltré leur réseau informatique afin d'accéder à des courriels et documents internes de l'UE. En réponse à la demande de suspension des négociations du TTIP portée par les députés européens suite à ce scandale, la commissaire européenne à la Justice, Viviane Reding, a déclaré : « Nous ne pouvons pas négocier un grand marché transatlantique si le moindre doute subsiste sur le fait que nos partenaires poursuivent des activités d'espionnages dans les bureaux de nos négociateurs. »[58]

55. Jim Murray, « New fronts in the struggle for transparency », blogs du *British Medical Journal*, 13 décembre 2013.

56. « Transatlantic Trade and Investment Partnership negotiations (TTIP) : The Information and Communication Technology (ICT) sector », Bruxelles : Commission européenne, 2013.

57. James Fontanella-Khan, « Washington pushed EU to dilute data protection », *Financial Times*, 12 juin 2013.

58. Claus Hecking et Stefan Schultz, « Spying "Out of Control" : EU Official Questions Trade Negotiations », *Der Spiegel*, 30 juin 2013 ; Laura Poitras, Marcel Rosenbach, Fidelius Schmid et Holger Stark, « Attacks from America : NSA Spied on European Union Offices », *Der Spiegel*, 29 juin 2013.

# 8. Le RDIE : une menace pour la démocratie

**La plus grande menace** qui émane du TTIP est sans doute qu'il vise à accorder aux sociétés transnationales le pouvoir d'attaquer directement les gouvernements nationaux pour pertes occasionnées sur leur territoire résultant de décisions de politique publique. Cette disposition pour le « règlement des différends entre investisseurs et États » (RDIE) a des conséquences sans précédent dans la mesure où elle élève le capital transnational au rang de l'État-nation en lui octroyant un statut juridique comparable. Sous le régime du TTIP, les sociétés américaines et européennes seraient donc en mesure de contester les décisions démocratiques prises par les États souverains et d'exiger des dédommagements lorsque ces décisions ont un impact négatif sur leurs profits.

**Les États-Unis** ont insisté pour qu'un mécanisme de RDIE soit inclus dans presque tous les traités bilatéraux d'investissement qu'elle a conclus jusqu'à présent, l'Australie étant le seul pays ayant réussi à s'assurer une exception à la règle. Avec le RDIE, les entreprises étrangères sont en mesure d'engager des poursuites pour dommages et intérêts contre le pays d'accueil même si elles n'ont conclu aucun contrat avec son gouvernement. En outre, les investisseurs sont autorisés à contourner les juridictions nationales en portant plainte directement auprès des tribunaux d'arbitrage internationaux, ce qui enfreint l'obligation traditionnelle d'épuiser les recours locaux avant de faire appel aux instances internationales. Dans certaines affaires, des entreprises d'un pays se sont présentées comme des investisseurs « étrangers » afin de bénéficier des privilèges accordés par le RDIE et d'entamer des poursuites contre leur propre gouvernement.[59]

**Les tribunaux d'arbitrage** eux-mêmes ne sont rien d'autre que des tribunaux fantoches. Les arbitres ne sont nullement des juges permanents investis par les pouvoirs publics, comme c'est le cas dans les systèmes judiciaires nationaux, mais un petit cercle fermé de juristes d'entreprises désignés suivant une procédure ad hoc et qui ont personnellement intérêt à statuer en faveur des entreprises.[60] Ces tribunaux siègent dans le secret et il a été prouvé à tant de reprises que les arbitres s'étaient rendus coupables d'une fausse application du droit que même les partisans d'un arbitrage international reconnaissent qu'ils ont perdu toute crédibilité. Dans une déclaration publique, plus de 50 professeurs de droit et autres universitaires ont demandé l'abolition de ce système et la réattribution de la compétence d'arbitrage aux juridictions nationales.[61]

**Lorsque le RDIE** a été inclus aux traités bilatéraux d'investissement ou à d'autres accords de libre-échange, il a fortement nuit aux politiques publiques et à la démocratie.[62] Pour citer quelques-uns des exemples les plus notoires :

- La société d'énergie suédoise Vattenfall a entamé des poursuites contre le gouvernement allemand demandant 3,7 milliards d'euros en raison de la décision prise par le pays de fermer progressivement ses centrales nucléaires suite au désastre nucléaire de Fukushima. Vattenfall a déjà remporté une victoire face à la ville de Hambourg qui a assoupli sa réglementation en matière de protection de l'environnement après la plainte déposée par l'entreprise.
- Lors de la première d'une longue série d'affaires de RDIE contre le Canada sous le régime de l'ALENA, le Canada a été contraint de révoquer son interdiction de l'additif pour carburants MMT suite à l'opposition de la compagnie américaine Ethyl. Dans une affaire ultérieure portant sur les droits d'usage de l'eau et les droits de coupe, le Canada a dû verser 122 millions de dollars à AbitibiBowater, une entreprise papetière canadienne qui s'est servie des dispositions de l'ALENA pour poursuivre son propre gouvernement à partir de son siège américain.
- Le géant américain du tabac Philip Morris a porté plainte contre le gou-

59. Gus Van Harten, *Investment Treaty Arbitration and Public Law*, Oxford : Oxford University Press, 2007.

60. Pia Eberhardt et Cecilia Olivet, *Profiting from Injustice : How Law Firms, Arbitrators and Financiers are Fuelling an Investment Arbitration Boom*, Amsterdam : Corporate Europe Observatory et Transnational Institute, 2012.

61. « Déclaration publique sur le régime d'investissement international », 31 août 2010, disponible dans différentes langues sur www.osgoode.yorku.ca/public_statement.

62. Pour d'autres exemples, voir John Hilary, *The Poverty of Capitalism : Economic Meltdown and the Struggle for What Comes Next*, Londres : Pluto Press, 2013, chapitre 3.

vernement australien et lui réclame des milliards de dollars en raison de sa politique de santé publique prescrivant que toutes les cigarettes doivent être vendues dans des paquets à visuels neutres. Philip Morris a également attaqué l'Uruguay suite à des mesures anti-tabac décrétant que les avertissements relatifs à la santé devaient couvrir 80 % de la surface des paquets de cigarettes.

- L'Argentine est le pays le plus durement touché par les affaires de RDIE, notamment par de nombreuses affaires liées à sa décision de désindexer le peso du dollar américain en 2002. Après des années de lutte, le gouvernement argentin a été contraint de débourser plus de 500 millions de dollars en octobre 2013 en règlement des différends qui l'opposaient à cinq compagnies.
- Dans la décision arbitrale de RDIE la plus coûteuse jusqu'à présent, l'Équateur a été contraint de verser 1,77 milliards de dollars à Occidental Petroleum pour avoir annulé son contrat avec le géant du pétrole après que celui-ci avait violé la loi équatorienne. Un autre tribunal a rejeté la plainte de l'Équateur qui demandait 19 milliards de dommages et intérêts à Chevron pour avoir pollué la forêt amazonienne pendant deux décennies.

**Le recours au RDIE** de la part des sociétés transnationales connaît à l'heure actuelle des proportions endémiques. Plus de 500 plaintes référencées ont été déposées contre au moins 95 pays, dont plus de 400 ont été déposées au cours des dix dernières années.[63] Étant donné le secret qui entoure ces procédures, il est fort probable que bien d'autres plaintes aient été déposées sans que l'opinion publique n'en soit informée.

**Partout en Europe,** des représentants des gouvernements interrogent la pertinence de l'inclusion d'un mécanisme de RDIE dans le TTIP. Le gouvernement britannique a chargé la London School of Economics de mener une analyse d'impact des coûts et des bénéfices de l'inclusion d'une protection des investissements dans un accord États-Unis-UE. L'analyse conclut qu'une telle décision exposerait le Royaume-Uni à un nombre de différends et à des coûts bien plus élevés que ceux encourus par le Canada suite à la signature de l'ALENA, mais qu'il est en revanche « fort peu probable » qu'elle donne lieu à des investissements supplémentaires (la signature d'un accord bilatéral entre les États-Unis et un autre pays industrialisé n'a d'ailleurs jamais entraîné la moindre augmentation des investissements américains dans ce pays). Les auteurs de l'analyse conseillent au gouvernement de reconsidérer la question et de se demander s'il est bien sage d'inclure un mécanisme de protection des investisseurs dans le TTIP.[64]

**La Commission européenne** a d'ores et déjà défini le type de mécanisme de RDIE qu'elle souhaite intégrer au TTIP.[65] Sa position a toutefois fait l'objet de critiques de plus en plus virulentes émanant de groupes issus de la société civile – notamment la lettre ouverte soumise en décembre 2013 par 200 organisations européennes, américaines et internationales – et des gouvernements de plusieurs États-membres.[66] En réaction à ces critiques, la Commission européenne a annoncé en janvier 2014 qu'elle allait suspendre les négociations concernant le volet du TTIP consacré au RDIE pour une période de trois mois afin de mener une « consultation » de l'opinion européenne.[67] Les commentaires ultérieurs formulés par Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, révèlent que cet exercice vise bien plus à convaincre une opinion sceptique des mérites du RDIE qu'à réexaminer les intentions de la Commission.[68]

---

63. « Recent Developments in Investor-State Dispute Settlement (ISDS) », Genève : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, mai 2013.

64. Lauge N. Skovgaard Poulsen, Jonathan Bonnitcha et Jason Webb Yackee, « Costs and Benefits of an EU-USA Investment Protection Treaty », Londres : London School of Economics, avril 2013.

65. « TTIP negotiations : Modified EU draft proposals on trade in services, investment and electronic commerce », Bruxelles : Commission européenne, 2 juillet 2013.

66. Lettre ouverte de la société civile adressée à Michael Froman, représentant américain au Commerce, et à Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, 16 décembre 2013.

67. « La Commission va consulter les citoyens européens sur les dispositions de l'accord commercial UE-États-Unis relatives aux investissements et au règlement des différends entre investisseurs et États », Bruxelles : Commission européenne, 21 janvier 2014.

68. « The Transatlantic Trade and Investment Partnership : Where do we stand on the hottest topics in the current debate ? », discours tenu par Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce lors d'un événement organisé par Atlantik-Brücke, Düsseldorf, 22 janvier 2014.

# 9. La montée de la résistance

**Un mouvement d'opposition** au TTIP émerge actuellement de part et d'autre de l'Atlantique. Ce mouvement grandit au fur et à mesure que les citoyens prennent conscience de la menace que constituent ces négociations pour de nombreux domaines de leur vie. Tant dans l'UE qu'aux États-Unis, les défenseurs de la santé publique, et les militants en faveur de la justice sociale et écologique s'unissent aux syndicats et aux associations de consommateurs pour s'opposer à la volonté dérégulatrice à l'origine du TTIP. Des parlementaires de toute l'Europe ont exprimé leurs inquiétudes quant à la menace que représente le TTIP : en France, des sénateurs de tous les partis se sont attaqués en janvier 2014 au soutien qu'accorde le gouvernement à cet accord entraînant un débat houleux, tandis qu'en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, des députés, toutes tendances politiques confondues, ont soumis des motions critiquant le TTIP.[69] Dans une série de lettres adressées au Président Obama, 178 membres du Congrès – soit ceux qui en dernier ressort ont le pouvoir d'adopter le TTIP ou d'y opposer leur veto – ont signifié leur désaccord croissant vis-à-vis de l'orientation prise par la politique commerciale américaine, précisant qu'ils refusaient d'accorder à Obama un recours à la procédure accélérée qui lui permettrait de négocier de futurs traités commerciaux en leur nom.[70]

**D'autres nations** commerçantes des quatre coins du monde craignent également que le TTIP n'ait un impact négatif sur leurs intérêts. La volonté de resserrer les liens entre l'UE et les États-Unis au travers du TTIP est considérée par beaucoup comme une tentative d'écarter les économies émergentes telles que la Chine, le Brésil et l'Inde qui, à l'heure actuelle, remettent en cause l'hégémonie des grandes puissances capitalistes. La Commission européenne a affirmé que le TTIP fixera non seulement des normes pour l'UE et les États-Unis mais qu'il entraînera également l'apparition d'attentes normatives à l'égard de ses autres partenaires commerciaux qui seront contraints d'adopter les mêmes normes sous peine d'être relégués à une position marginale au sein de l'économie mondiale.[71] Dans le même temps, une baisse des barrières tarifaires et non tarifaires entre l'UE et les États-Unis entraînera probablement un déplacement des échanges ainsi qu'une réduction des exportations des économies émergentes et des pays à faible revenu.[72]

**En définitive,** le TTIP est un accord conçu pour bénéficier aux sociétés transnationales européennes et américaines qui souhaitent élargir leur accès au marché et orchestrer la suppression des réglementations qui limitent leurs profits. Les commentateurs qui laissent entendre que cet accord pourrait jouer un rôle moteur positif entraînant une amélioration des normes des deux côtés de l'Atlantique ne tiennent compte ni de sa genèse, ni de son contenu, ni de la volonté de dérégulation qui l'anime. C'est pourquoi, en réponse aux négociations, la société civile revendique l'abandon du TTIP et demande qu'il soit remplacé par une politique commerciale alternative donnant la priorité aux citoyens et à la planète et non aux profits des entreprises.[73] Toutes les forces progressistes d'Europe, des États-Unis et d'ailleurs sont invitées à rejoindre ce mouvement.

---

69. « French senators strongly attack EU-US trade deal », EurActiv, 13 janvier 2014 ; « Oppositionsfraktionen fordern verschiedene Änderungen für TTIP-Verhandlungen », Deutscher Bundestag, 14 juin 2013 ; « Transatlantic Trade and Investment Partnership », Early Day Motion 793, House of Commons, session 2013-2014, Royaume-Uni ; « Motion de Bram Van Ojik sur l'inclusion de la RDIE à l'accord commercial UE-États-Unis », soumise le 28 novembre 2013 et adoptée par la Chambre basse du Parlement néerlandais.
70. « Camp-Baucus Bill Would Revive Controversial 2002 Fast Track Mechanism », Washington DC : Public Citizen, janvier 2014.
71. « The Transatlantic Trade and Investment Partnership : Global Impacts », discours tenu par Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, à l'Institute for International and European Affairs, Dublin, 19 avril 2013.
72. « The Transatlantic Trade and Investment Partnership : A New Engine for Global Development ? », Washington DC : Sandler Trade LLC, juin 2013 ; « Potential Effects of the Proposed Transatlantic Trade and Investment Partnership on Selected Developing Countries », Brighton : CARIS, septembre 2013.
73. Pour plus d'informations concernant une alternative positive au TTIP et aux accords similaires, voir The Alternative Trade Mandate, « Trade : Time for a New Vision » (novembre 2013) sur alternativetrademandate.org.

# 10. Informations complémentaires

**Les sites Internet** anglophones suivants comportent des rubriques portant sur les campagnes, les informations et les analyses critiques consacrées au TTIP :

- bilaterals.org – toute l'actualité du TTIP ;
- s2bnetwork.org – le Réseau « Seattle to Brussels » (UE) ;
- citizen.org – l'ONG Public Citizen (États-Unis) ;
- sierraclub.org – l'organisation Sierra Club (États-Unis).

**Outre les nombreuses** sources mentionnées dans les notes, les textes suivants constituent des analyses d'ensemble de qualité :

- « A Brave New Transatlantic Partnership : The proposed EU-US Transatlantic Trade and Investment Partnership and its socio-economic & environmental consequences » (Réseau « Seattle to Brussels », octobre 2013) ;
- « The Transatlantic Free Trade Agreement : What's at Stake for Communities and the Environment » (Sierra Club, juin 2013) ;
- « Une déclaration transatlantique des droits des multinationales : les privilèges des investisseurs dans la négociation Union Européenne – États-Unis menacent l'intérêt public et la démocratie » (Corporate Europe Observatory, Réseau « Seattle to Brussels » et Transnational Institute, octobre 2013) ;
- « EU-US trade deal : A bumper crop for "big food" » (Friends of the Earth Europe et Institute for Agriculture and Trade Policy, octobre 2013) ;
- « The Transatlantic Colossus : Global Contributions to Broaden the Debate on the EU-US Free Trade Agreement » (Berlin Forum on Global Politics, janvier 2014).

**La documentation officielle** du TTIP est disponible sur les sites :

- de la Commission européenne : ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm (en français) ;
- du représentant américain au Commerce : www.ustr.gov/ttip.



**ROSA LUXEMBURG STIFTUNG, BUREAU DE BRUXELLES**

La fondation **Rosa Luxemburg Stiftung** est une organisation de gauche à but non lucratif proche du parti allemand « Die Linke » (Parti de gauche) et dont le champ d'action est international. Créée en 1990, la fondation consacre son travail à l'analyse des évolutions et des processus sociaux et politiques à l'œuvre dans le monde entier. Notre travail s'inscrit dans le contexte de la crise multiple et croissante du système politique et économique actuel. En coopération avec d'autres organisations progressistes de par le monde, notre action porte sur la participation démocratique et sociale, le renforcement des capacités des groupes défavorisés, et les alternatives pour le développement économique et social. Nos activités internationales ont pour but de favoriser l'éducation citoyenne à l'aide d'analyses universitaires, de programmes publics et de projets menés en collaboration avec nos institutions partenaires. Afin d'accompagner et de coordonner ces différents projets, la fondation a créé 17 bureaux régionaux aux quatre coins du globe. Le bureau bruxellois a ouvert ses portes en 2008. Sa mission principale consiste à renforcer les liens entre les mouvements, les militants et les universitaires de gauche et progressistes issus d'Europe et de différentes régions du monde. Notre action a pour but de contribuer à un système mondial plus juste fondé sur la solidarité internationale.
**www.rosalux-europa.info - www.rosalux.de**

War on Want est une organisation militante dont la mission est de lutter contre les causes de la pauvreté et des violations des droits humains. Elle s'inscrit dans le mouvement international en faveur de la justice mondiale.
**www.waronwant.org**

**Rosa-Luxemburg-Stiftung**
Bureau de Bruxelles
Ave. Michel-Ange 11
1000 Bruxelles, Belgique
www.rosalux-europa.info

**Auteur**
John Hilary

**Traduction**
Claire Lochet et Anna Bodenez pour lingua•trans•fair
Avant-propos traduit par Eurideas

**Mise en page**
Erifili Arapoglou

**Impression**
KETHEA SCHEMA+CHROMA
Imprimé en Grèce

Seconde édition augmentée
Bruxelles, juillet 2015
Cette brochure est gratuite.

Cette publication a bénéficié du soutien du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement.

**ROSA LUXEMBURG STIFTUNG**
BUREAU DE BRUXELLES

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
BUREAU DE BRUXELLES

*Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) est un traité complet de libre-échange et d'investissement qui fait actuellement l'objet de négociations secrètes entre l'Union européenne et les États-Unis. Le but principal du TTIP consiste à supprimer les « barrières » réglementaires qui limitent les profits potentiels des sociétés transnationales de part et d'autre de l'Atlantique. Ces « barrières » comptent en réalité parmi les normes sociales ou réglementations écologiques les plus précieuses dont nous disposons.*

*En d'autres termes, les enjeux sont plus forts que jamais.*

**Édition 2015, avec un avant-propos de l'auteur**